

**RÉDACTION**  
38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)  
Téléphone 13 et 9

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

**Bureau des abonnements de La Liberté**  
38, Avenue de Pérolles Fribourg

**PRIX DES ABONNEMENTS**

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Franc. 2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	Fr. suis. 4.50	10.—	19.—	38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste

Compte de chèques postaux 112 54

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES**

**Publicitas**  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
Rue de Romont, 2  
FRIBOURG  
Téléphone 1.35

**PRIX DES ANNONCES :**

Canton de Fribourg	8 ct. 1/2	Le millimètre
Suisse	10	de hauteur
Etranger	12	sur une
Réclame	25	colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

## Nouvelles du jour

**Le projet de confédération espagnole.  
La démission du cabinet bulgare.  
L'initiative du Casque d'acier.**

On sait que la république catalane a été très rapidement débaptisée et qu'elle s'appelle désormais (pour combien de temps ?) la « Généralité catalane ».

Le chef du gouvernement de Barcelone, le colonel Macia, qui, en doux idéaliste, rappelait naguère à Alphonse XIII le sort de Louis XVI, a longuement parlé, dans des déclarations à la presse, du dur sacrifice qu'il avait dû accomplir.

Les trois représentants du gouvernement de Madrid qui ont été conférer à Barcelone avec le colonel Macia, au sujet des rapports entre la république catalane et le reste de l'Espagne, peuvent, semble-t-il, être satisfaits, pour l'instant, du moins.

Voici, en effet, suivant le colonel Macia, ce qui a été décidé : La nouvelle république espagnole sera fédérale. Cette fédération sera composée des anciennes provinces historiques de l'Espagne. Les municipalités de Catalogne seront invitées à se réunir pour rédiger un projet de constitution du pays catalan. Ce projet sera soumis aux Cortès générales de l'Espagne, qui discuteront et auront à approuver la constitution définitive de l'Etat catalan.

D'accord avec Madrid, le gouvernement de Barcelone maintiendra le *statu quo* dans les rapports avec l'Eglise. Le colonel Macia a encore déclaré que le peuple catalan devait prochainement consacrer ses libertés par un plébiscite.

La nouvelle de l'entente entre le gouvernement espagnol et celui de Catalogne a provoqué un certain dépit dans quelques milieux catalans. Mais cet accord est encore bien fragile ; il est subordonné à l'accueil que les Cortès futures feront au statut catalan. « C'est à ce moment, a encore dit le colonel Macia, qu'on verra si la cordialité et la compréhension que nous venons de trouver chez les hommes libéraux avec lesquels nous avons discuté, seront partagées par les Espagnols. »

Le chef du gouvernement catalan a conclu : « Si nous ne retrouvons pas cette compréhension et cette cordialité, alors nous nous résoudrons à tous les efforts et nous lutterons jusqu'à la mort pour obtenir notre liberté. »

Le gouvernement de Madrid n'a, en somme, pas beaucoup d'illusions à garder. Il lui faudra se montrer large. Jusqu'à quel point pourrait-il, le cas échéant, s'opposer aux désirs catalans ? Et cette opposition ne ferait-elle pas qu'accroître et accélérer les tendances régionalistes d'autres provinces, comme les pays basques, la Galice, ou, même, l'Andalousie ?

Nous avons montré que le cabinet de M. Zamora offre une représentation très complète des nuances républicaines.

Sans doute, un tel gouvernement peut trouver, dans le souvenir de la lutte récente que ses membres ont soutenue en commun, une unité temporaire. Mais cette unité pourra-t-elle lui permettre d'aborder l'étude des problèmes primordiaux qui s'imposent d'urgence : l'organisation fédérative, la législation agraire, la stabilisation de la monnaie espagnole, la question marocaine ?

Il est fort probable que le cabinet Zamora laissera à la Constituante le soin de résoudre ces problèmes et qu'il se bornera à préparer l'élection de cette Constituante, puis à la convoquer.

Mais, dans quelle mesure pourra-t-on maintenir, lors des prochaines élections, la coalition antimonarchiste, c'est-à-dire grouper conservateurs, syndicalistes et partisans du communisme, voire de l'anarchie, autour des mêmes candidats ?

Le Parlement bulgare a terminé samedi ses travaux. A l'issue du conseil des ministres, qui s'est tenu après la clôture de la session législative, le président du cabinet, M. Liapchev, a remis au roi la démission du gouvernement.

Le roi a chargé le ministre démissionnaire d'assumer la gestion provisoire des affaires.

On s'est immédiatement préoccupé, en

Bulgarie, de la constitution du ministère qui succédera à celui de M. Liapchev. On envisage plusieurs combinaisons, dont une, surtout, dit-on, aurait l'agrément du roi. Cette combinaison ministérielle aurait à sa tête M. Malinof, qui a déjà été premier-ministre de 1908 à 1914 (ce fut durant sa présidence que fut proclamée, en juillet 1908, l'indépendance de la Bulgarie, indépendance qui fut reconnue l'année suivante par les puissances), et de nouveau d'avril à novembre 1918 (le roi Ferdinand abdiqua pendant cette période, à la fin du mois d'octobre).

On a parlé de la collaboration de M. Liapchev lui-même à ce nouveau ministère. Mais cette collaboration ne serait pas de l'agrément de M. Malinof.

M. Liapchev était premier-ministre depuis 1926.

Le roi a consulté lundi matin M. Naidenof, président de la Chambre, et M. Malinof, chef du parti démocrate. Il a reçu lundi soir le chef des radicaux et celui des socialistes. Il devait consulter, enfin, hier, mardi, les chefs des autres partis.

\*\*\*

Une initiative populaire est en train en Prusse pour demander la dissolution de la Diète. Elle émane de l'Association patriotique du Casque d'acier ; elle est appuyée par les nationaux-socialistes, les nationalistes, les conservateurs, les conservateurs-libéraux, les agrariens, le parti économique et la société républicaine conservatrice de la Jeune Allemagne.

La Diète prussienne compte 450 députés ; les socialistes en sont le groupe le plus fort, avec 136 représentants ; les nationalistes sont 82 ; le Centre catholique a 72 députés ; les communistes, 56 ; les conservateurs-libéraux, 40 ; les démocrates ou radicaux, 21 ; le parti économique, 21.

La majorité gouvernementale est formée des socialistes, des catholiques et des démocrates ; elle dispose de 229 voix, soit trois de plus que la stricte majorité. C'est peu.

Pourquoi le Centre catholique se trouve-t-il associé, en Prusse, aux socialistes ? Parce que ceux-ci ont toujours été si forts et les nationalistes si peu raisonnables que le Centre n'a jamais pu songer à entrer dans une combinaison qui exclut les socialistes du pouvoir. Les nationalistes ne voulaient pas se placer sur le terrain du fait accompli et s'accommoder de la république ; ne pouvant commander la marche de l'Etat, ils ne voulaient que le combattre et non y collaborer. Il y avait de trop graves intérêts à sauvegarder pour que le Centre catholique fit une politique pareille. Il a prêté son concours aux socialistes pour empêcher un plus grand mal. Pendant quelques années, les libéraux-conservateurs ont fait comme lui ; puis ils se sont laissés influencer par les nationalistes et se sont rangés dans l'opposition.

La collaboration du Centre a porté de bons fruits ; elle a heureusement influencé les actes des pouvoirs publics et a abouti à la conclusion d'un concordat entre la Prusse et le Saint-Siège, qui a garanti la dotation des diocèses, rendu au pape la liberté d'en créer autant qu'il le jugerait bon (quand en serons-nous là en Suisse ?), consacré l'existence de quatre facultés de théologie catholiques entretenues par l'Etat, donné aux évêques le droit d'établir des séminaires selon les besoins et affranchi les études cléricales et les nominations aux postes et dignités ecclésiastiques de l'immixtion de l'Etat.

Le nationalisme ayant le vent en poupe, les droites coalisées jugent le moment propice pour renverser le régime prussien. Elles croient que des élections faites en ce moment seraient une réédition de celles du 14 septembre et un triomphe pour elles. De là l'initiative demandant la dissolution de la Diète. Celle-ci, d'ailleurs, mourra de sa belle mort en mai 1932. Mais les nationalistes sont pressés. Il fallait 5,200,000

signatures pour que l'initiative aboutisse. Elle les a atteints. Maintenant, il faudra que la Diète décide elle-même sa dissolution, ce qui n'arrivera pas, ou bien qu'un vote populaire prononce l'arrêt fatal ; il faudrait pour cela 13 millions de voix. Or, toutes les droites réunies ont mis en ligne, en 1928, 6,760,000 électeurs. Les communistes se joindraient-ils à elles que cela ne ferait encore que 9 millions de voix.

Il paraît donc impossible que l'entreprise du Casque d'acier aboutisse.

### Un discours important du Pape

Recevant en audience les dirigeants de l'Action catholique de Rome, le Saint-Père a prononcé une longue allocution où il a défini encore une fois l'Action catholique, qu'il a appelée « la participation des laïcs à l'apostolat de la hiérarchie de l'Eglise ».

Cette allocution revêt une singulière importance au lendemain des attaques des journaux fascistes qui, à l'occasion de l'anniversaire de l'encyclique *Retrum Novarum*, ont dénié à l'Eglise et à l'Action catholique le droit de s'occuper des questions sociales et les ont accusés de vouloir, en Italie, combattre les organisations syndicales fascistes et faire pièce au régime.

Il est donc opportun de relever les principaux passages de l'allocution pontificale qui traitent des limites assignées à cet apostolat des laïcs, auquel le Pape tient comme à la prunelle de ses yeux.

En thèse générale, Pie XI a établi que le champ d'activité de l'Action catholique s'étend partout où il s'agit de problèmes moraux, « de bien ou de mal, de loi de Dieu et de loi du monde, de moralité et d'immoralité, de bien ou de mal des âmes ».

Donc, a continué le Pape, « non seulement les questions de moralité individuelle et domestique, mais aussi les questions de plus vaste portée de moralité sociale ne peuvent échapper à cet apostolat qui est l'interprète de la loi de Dieu, son héraut, son gardien, son propagateur, ni par conséquent à l'Action catholique qui veut collaborer et coopérer à cet apostolat ».

Aussi, on ne doit pas s'étonner, a ajouté Pie XI, si le Pape voit avec une grande consolation arriver au Vatican, qui est la maison du père commun, même les employés des chemins de fer et des tramways et tous ceux qui travaillent et qui remplissent une fonction sociale. Tant que le problème du travail ne sera pas une pure question matérielle, économique, ou, comme on dit, d'estomac et de digestion, mais une question humaine qui intéresse la dignité, la conscience de l'homme, la morale, une question donc avant tout morale, l'Eglise, le Saint-Siège, la hiérarchie, l'apostolat ne pourront se dispenser de faire du bien à tous.

Tout cela signifie donc clairement qu'il n'est pas un domaine moral, un domaine humain, au sens le plus noble du mot, où l'Action catholique ne puisse trouver sa place sous la direction et la dépendance immédiate de la hiérarchie. L'Eglise et l'Action catholique montrent comment on sanctifie le travail, comment on l'ennoblit, comment on le rend producteur d'une nourriture non seulement matérielle, mais d'une nourriture supérieure qui engendre la vie éternelle ; comment le travail lui-même devient plus consciencieux et plus utile à l'individu, à la société, quand la conscience est responsable non seulement devant les hommes, mais aussi devant Dieu.

« Sans doute, a continué le Pape, pour faire le bonheur des hommes, l'Eglise n'est pas seule. Il y a tout un ensemble de moyens scientifiques, techniques, industriels. Ce n'est pas précisément sur ce terrain que l'Eglise a la mission d'intervenir, mais là où il s'agit de la sanctification des âmes, de l'éducation spirituelle des âmes, là où il faut distinguer entre le bien et le mal pour fuir le mal et faire le bien. »

« Comment pourrait-on, a conclu le Pape, se substituer à l'Eglise pour remplir cette mission ? » Et ici, Pie XI, a été plus incisif et plus net que jamais, car il pensait surtout à l'Italie et aux étranges prétentions formulées naguère par certains fascistes. « Dans un pays, a-t-il dit, et dans une société qui veulent être catholiques et qui se montrent tels, même dans ces diverses manifestations et branches de l'activité humaine : techniques, industrielles, commerciales, militaires, scolaires, l'élément religieux ne peut pas et ne devrait jamais faire défaut, parce que, sans cet élément, sans cet ingrédient servi au moins à une dose minime, toutes ces manifestations et toutes ces activités humaines sont toujours en danger de devenir païennes. C'est l'expérience de toute l'histoire dans tout le monde. »

### La lettre fédérale de gage

Sa genèse et sa raison d'être

A l'occasion de l'assemblée des délégués des caisses Raiffeisen fribourgeoises, M. Heuberger, secrétaire général de l'Union suisse des caisses Raiffeisen, a fait une conférence qu'on a beaucoup goûtée sur la lettre de gage, nouvellement instituée en Suisse. L'intérêt du sujet et la manière pratique dont il a été traité nous engageant à revenir sur l'exposé de M. Heuberger.

La loi fédérale sur l'émission des lettres de gage a été adoptée par les Chambres fédérales dans la session d'été 1930. Personne n'ayant fait usage du droit de référendum, elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1931.

La lettre de gage, dont l'introduction avait déjà été prévue dans le code civil suisse de 1912, a pour principal but l'amélioration du crédit hypothécaire. Elle constitue une méthode de régularisation du crédit hypothécaire en premier rang.

Il y a plus de trente ans qu'il est question de ce nouvel instrument de crédit. On en parlait surtout aux époques où le taux hypothécaire était cher. En 1916, le conseiller national Meyer, actuellement conseiller fédéral, lança la proposition de la création de la lettre fédérale de gage. Il a fallu quinze ans pour réaliser ce desideratum.

« Procéder aux débiteurs hypothécaires des fonds aussi considérables que possible, à bas intérêts et pour un temps aussi long que possible », voilà ce que les théoriciens attendent de la lettre de gage. D'anciens avaient la conviction que la lettre de gage deviendrait un moyen efficace pour venir en aide aux propriétaires fonciers, soit agricoles soit urbains. D'autres même en attendaient une répercussion heureuse et bienfaisante sur toute notre économie nationale. Cependant, lors de la discussion de la loi par les Chambres fédérales, on se rendit compte qu'il convenait de ne pas se faire trop d'illusions et que, pratiquement, la lettre de gage n'apporterait pas de grands changements à la situation actuelle, du moins pour le moment.

Les motifs qui ont poussé à l'élaboration de la loi sur la lettre de gage sont : 1<sup>o</sup> les taux élevés d'intérêt que les banques ont dû appliquer aux prêts hypothécaires ensuite de la pénurie de capitaux qui a marqué la période d'après-guerre ; 2<sup>o</sup> les fluctuations du taux hypothécaire au cours des quinze dernières années.

Jusqu'à vers 1850, le crédit hypothécaire était principalement fourni par les particuliers, par les communes, par les institutions ecclésiastiques. Ce n'est guère que depuis 1850 que ce genre d'affaires est devenu l'apanage des banques : Banques cantonales et Caisses hypothécaires. Aujourd'hui, plus des 3/4 des titres hypothécaires se trouvent aux mains des banques ; le reste est aux mains des particuliers, des communes et surtout des sociétés d'assurance. En 1929, les prêts hypothécaires des banques seules étaient estimés à 7 milliards de francs environ. Les titres hypothécaires de premier rang s'élevaient pour tout le pays à la somme de 10 milliards.

Si nous examinons les conditions d'intérêt appliquées depuis 1800, nous constatons que des fluctuations semblables à celles qui se sont produites au cours des trente dernières années se sont répétées presque périodiquement et que le taux hypothécaire a varié entre 3 1/2 % et 5 1/2 %. La statistique enregistre comme taux le plus réduit le 3 1/2 % en vigueur en 1894 et comme taux le plus élevé, 5 à 5 1/2 %, appliqué en 1829, 1859 et de 1919 à 1929. Certains cantons, dont celui de Fribourg, avaient établi un taux hypothécaire qui variait entre 4 et 5 %. La plupart de ces cantons se sont départis de cette limitation — ce fut le cas aussi pour Fribourg — à l'occasion de l'entrée en vigueur du code civil suisse, étant données les facilités qu'il y avait de tourner les prescriptions légales en semblable matière. Dans la Suisse centrale, ces taux maximum existent cependant encore. Lucerne, par exemple, ne permet pas de demander plus de 4 1/2 % d'un débiteur hypothécaire. Malgré cela, on y réclame cependant, comme ailleurs, 5 ou 5 1/2 % ; l'emprunteur, qui offre un titre à 4 1/2 %, obtient, contre nantissement de ce titre, un prêt à 5 ou 5 1/2 %. Ainsi étudie-t-on la loi.

Si le taux de 5 1/2 % était indéniablement fort élevé et n'était pas en harmonie avec le rendement de nos exploitations agricoles, il faut reconnaître cependant qu'il n'a été appliqué que pendant peu de temps et qu'aucun pays — à part peut-être la Hollande — ne connaît des taux d'intérêt aussi bas que la Suisse. En Allemagne, par exemple, le paysan paye aujourd'hui 10 à 14 % pour un prêt en premier rang et même les caisses Raiffeisen qui font ce genre de prêt sont dans l'obligation de réclamer à 7 à 8 %, la pénurie de capitaux les obligeant à offrir encore, par exemple, 6 à 7 % en carnet d'épargne pour obtenir des fonds.

A l'heure actuelle, le taux hypothécaire appliqué par les principales banques suisses

est de 4 1/2 % ; quelques-unes sont même descendues déjà à 4 1/4 % et, si rien ne vient modifier la situation monétaire, on peut s'attendre à ce que le taux de 4 1/2 % devienne courant vers la fin de l'année. Nous serions ainsi de nouveau sur le pied d'avant la guerre.

Mais, si nous sommes en Suisse peut-être un peu privilégiés du fait de l'excellent crédit dont jouit notre pays à l'étranger, qui non seulement nous confie beaucoup d'argent, mais nous inonde même de capitaux, on aimerait saisir l'occasion pour garantir aux emprunteurs une certaine stabilité, surtout celle du taux hypothécaire. Par l'introduction de la lettre de gage, on estime pouvoir trouver actuellement suffisamment d'argent à 4 % et même au-dessous et cela pour un terme de 15 à 20 ans ; avec les capitaux ainsi obtenus, on cherchera à financer le crédit hypothécaire au 4 1/4 % ou peut-être au 4 1/2 % et cela également pour une durée de 15 à 20 ans. On arriverait donc, de cette façon, à une plus grande stabilité de notre crédit hypothécaire.

Jusqu'à maintenant, le crédit hypothécaire était alimenté en Suisse de deux façons. Premièrement, par le moyen des bons de caisse, obligations de banques, certificats de dépôts, tous à 3 ou 5 ans de terme. Ce mode de placement, introduit vers 1860, n'est connu qu'en Suisse. La France ne connaît que les placements en banque sous forme de compte courant, de carnets d'épargne ou de comptes à terme.

Le second moyen d'alimentation du crédit hypothécaire est fourni par les dépôts d'épargne.

Les théoriciens financiers taxent cette organisation d'anormale, parce que les prêts hypothécaires, qui doivent censément être à long terme, sont financés presque exclusivement par des bons de caisse ou par les caisses d'épargne, donc par des capitaux à court terme. Mais la pratique montre que les dépôts d'épargne sont généralement très stables et le directeur de la Caisse hypothécaire du canton de Berne, l'un des plus importants établissements de crédit foncier de la Suisse, dont le bilan est de 580 millions, a déclaré, il y a quelques mois, que le 60 % des dépôts d'épargne pouvaient être considérés comme stables et, de ce fait, susceptibles d'être utilisés pour des prêts hypothécaires. Les dépôts d'épargne sont parfois même plus stables que les placements contre obligations. Les intérêts se capitalisant automatiquement à la fin de l'année, le détenteur d'un carnet d'épargne ne discute que rarement la question du taux. Il n'en est pas toujours ainsi de l'obligataire ; en détachant le coupon de son obligation, qui ne rapporte plus rien en cas d'oubli, le créancier est plus facilement porté à se demander s'il n'aurait pas avantage à dénoncer le titre pour faire un placement plus avantageux.

Evidemment, les bons de caisse et les dépôts d'épargne sont soumis aux fluctuations du marché et les répercussions de ces fluctuations s'exercent logiquement sur le crédit hypothécaire ou autre, financé par ces capitaux. Nous avons affaire à la loi de l'offre et de la demande. Si le taux des obligations descend, le débiteur en profitera dès la prochaine échéance d'intérêt ; en cas de hausse, l'obligataire exigera le taux du jour et la banque sera obligée de réclamer à ses débiteurs un taux plus élevé. C'est principalement pour éviter ces fluctuations qu'on a songé à la création de la lettre de gage. Des dizaines d'années s'écouleront sans doute jusqu'à ce qu'une partie des dettes hypothécaires suisses soient financées par ce nouvel instrument de crédit, et on fait certainement bien de ne pas en attendre de « gros » changements d'une année à l'autre.

Nous verrons dans un prochain article les caractéristiques de la lettre de gage et son fonctionnement.

### NÉCROLOGIE

Mgr Galton

On annonce la mort de Mgr Compton Galton, de la Compagnie de Jésus, vicaire apostolique de la Guyane anglaise.

Mgr Galton, né à Worcester, dans le diocèse de Birmingham, en Angleterre, en 1865, avait été nommé vicaire apostolique de la Guyane anglaise en 1902.

La Guyane anglaise est la plus occidentale des trois Guyanes (française, hollandaise et anglaise). Elle est située sur la côte nord de l'Amérique du Sud. Sa superficie égale à peu près celle de la Grande-Bretagne avec une population mixte d'environ 400,000 habitants. Elle est composée pour moitié d'Indiens venus de l'Inde et de créoles, d'Africains, de Portugais et de Chinois. Les catholiques y sont au nombre de 26,000.

M. Erennio Spinelli

M. Erennio Spinelli vient de mourir à Sagno (Tessin), à l'âge de quatre-vingt-deux ans. C'était un des anciens chefs du parti conservateur tessinois, ancien conseiller national et ancien membre du Grand Conseil.

# Les affaires d'Espagne

## Une réponse ambiguë de Lerroux

Madrid, 21 avril.

Un rédacteur de l'agence Havas a demandé à M. Lerroux, ministre des affaires étrangères, si le gouvernement provisoire de la république reconnaîtra les Soviets.

Le ministre a répondu : « Je reconnais que cette question présente un très grand intérêt et comme je suis très grand partisan des situations claires, j'en parlerai au conseil des ministres pour qu'il prenne une décision. Je ne sais pas s'il y a des difficultés d'ordre international qui s'opposent à cette reconnaissance, mais, même s'il en existe, cela ne veut pas dire que nous demeurerons indifférents devant les nouvelles qui nous parviendront de Russie. Nous surveillerons nos frontières et défendrons la liberté. »



Cliché Adam

M. LERROUX

ministre des affaires étrangères dans le cabinet Alcala Zamora.

## La laïcisation

Tarragone, 21 avril.

Le conseil municipal de Tarragone a décidé de confier l'instruction donnée à l'hospice à des professeurs laïques en remplacement des moines.

## Les couvents menacés

Saint-Sébastien, 21 avril.

On continue à surveiller étroitement les couvents, afin d'empêcher des attentats.

Madrid, 21 avril.

On mande d'Eibar que deux individus ont été arrêtés au moment où ils allaient faire sauter les murs d'un couvent de religieuses cloîtrées.

Ils ont déclaré au commissaire de police « qu'ils voulaient simplement délivrer une religieuse qui avait été la fiancée de l'un d'eux » (?)

## Situation inquiétante à Madrid

Madrid, 21 avril.

Le chômage est assez aigu dans les quartiers populaires de Madrid. Le maire a pris des dispositions pour donner du travail à 2000 ouvriers. Si ces mesures n'arrivent pas à remédier à la crise, des ordres seront donnés pour que des repas populaires soient distribués par l'intendance militaire.

## Un directeur de la Sûreté arrêté

Madrid, 21 avril.

Le général Mola, ancien directeur de la Sûreté générale, qui avait disparu depuis le 14 avril, s'est présenté au ministère de la guerre. Il a parlé au ministre, qui a ordonné sa détention dans une prison militaire, à la suite d'une plainte déposée contre le général par le procureur-général de la République. Cette plainte est basée sur la mauvaise gestion du général Mola, lorsque celui-ci était à la tête de la Sûreté. Il a été écroué à la prison militaire, mais il sera jugé comme civil. Le procureur de la république a commencé l'instruction du procès.

## Le roi Alphonse à Londres

Londres, 22 avril.

Alphonse XIII est arrivé, hier soir, mardi, à Londres.

Le roi a été reçu avec enthousiasme. Le service de la police a dû être renforcé. Le marquis Merry del Val, ambassadeur d'Espagne démissionnaire, avait été à la rencontre du roi à Douvres.

## Le nouveau régime et l'étranger

Madrid, 22 avril.

Le gouvernement britannique, ceux du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du sud, du Danemark et de l'Etat libre d'Irlande ont décidé de reconnaître le gouvernement provisoire de la république espagnole.

## Fraternité socialiste

Madrid, 22 avril.

M. Largo-Caballero, ministre du travail, a adressé le télégramme suivant à l'Internationale socialiste de Zurich :

« Au moment de prendre possession du ministère du travail du gouvernement provisoire de la République espagnole, j'ai le plaisir d'envoyer aux camarades de l'Internationale mes salutations fraternelles avec l'expression de ma foi dans le triomphe de notre cause. »

L'Internationale de Zurich a répondu par le télégramme suivant :

« La proclamation de la République en Espagne a causé le plus grand enthousiasme parmi les socialistes de tous les pays. La victoire du peuple espagnol sur la monarchie est non seulement une manifestation de son progrès, mais encore une défaite éclatante du fascisme international. »

## La fuite des capitaux

Madrid, 22 avril.

M. Prieto, ministre des finances, a déclaré que les investigations dans les banques de Madrid et de province pour vérifier l'importance des fonds retirés pour l'émigration des capitaux ont commencé hier mardi. Quand ces investigations seront terminées, chaque personne qui a un compte courant très affaibli sera interrogée et devra faire des déclarations sous la foi du serment.

Madrid, 22 avril.

A l'issue du Conseil des ministres, le ministre des finances a publié la note suivante :

« Le gouvernement prendra les mesures efficaces qui sont en son pouvoir, non seulement pour empêcher la fuite des capitaux, qui, d'ailleurs, tend à diminuer, tout comme la hausse des valeurs publiques à la Bourse, ainsi qu'on le constate aujourd'hui, mais pour obtenir le retour des capitaux qui sont sortis du pays. »

La note dément à nouveau et très énergiquement les bruits d'après lesquels le gouvernement aurait l'intention de ne pas reconnaître les dettes contractées par la dictature.

Le conseil a décidé d'exempter de l'impôt les salaires des ouvriers.

## Manifestations contre l'Italie à Bruxelles

Bruxelles, 22 avril.

Le cas du professeur belge Moulin, qui a été arrêté en Italie, pour être traduit devant le tribunal spécial de la défense de l'Etat a donné lieu à une manifestation, hier mardi, à Bruxelles, où un cortège a été organisé pour se rendre devant l'ambassade d'Italie. Une courte bagarre s'est produite, la police ayant formé un barrage.

L'Association générale des étudiants a voté une protestation contre l'arrestation de M. Moulin.

Tandis que le cortège des étudiants suivait l'itinéraire prévu, précédé d'un détachement de police, le gros du cortège ralentit sa marche, se détacha de la tête et partit par une rue latérale, arriva devant le consulat d'Italie, où les étudiants se mirent à crier et à jeter des pierres contre les fenêtres du consulat.

Les pompiers arrivèrent aussitôt au secours de la police. Sur l'invitation d'un des pompiers, le professeur de Brouckère, sénateur, se rendit au poste des pompiers à titre de témoin. Les étudiants, croyant qu'on arrêtait le sénateur, se rendirent aussitôt devant le poste, dont ils cassèrent les carreaux.

Les pompiers arrosèrent les manifestants et ceux-ci furent dispersés.

Les étudiants se reformèrent en cortège et allèrent manifester devant la Chambre de commerce italienne. Ils se rendirent ensuite devant la maison du professeur Moulin.

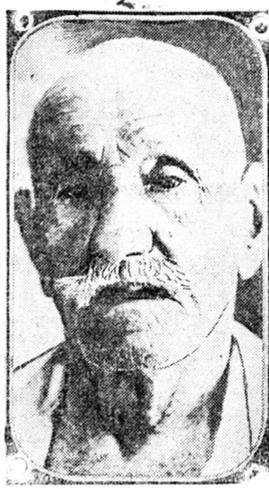
## Espionnage allemand en Alsace

Des services du commissariat central de Strasbourg surveillaient depuis de longs mois un groupe d'individus soupçonnés de se livrer à l'espionnage en faveur d'une puissance étrangère. En raison de l'importance des travaux de fortification effectués le long de la frontière du Rhin et de la Sarre, les espions n'avaient que trop l'occasion d'opérer. Après une active surveillance par la Sûreté générale, on vint d'aboutir à l'arrestation de trois des principaux espions qui sont de nationalité alsacienne. Ce sont les nommés Georges Ulrich, 36 ans, dessinateur, demeurant à Reberteau, Edmond Schaleh, 30 ans, habitant Neudorf, et Jean Wendling, 26 ans, domicilié à Strasbourg.

Ces trois individus ont avoué qu'ils s'étaient rendus plusieurs fois à Stuttgart pour porter les plans des fortifications. Ils ont été écroués à la maison d'arrêts de Strasbourg et mis à la disposition du juge d'instruction chargé de surveiller l'affaire.

La Sûreté générale continue ses recherches dans la région de Saint-Avold, Thionville et Bitche, où l'on croit que se trouve un important foyer d'espionnage.

## L'ancêtre turc



Cliché Adam

Le Turc Zato Agha, qu'on dit être âgé de 157 ans, vient d'arriver en Europe, de retour des Etats-Unis.

## Automobilisme

Les agents routiers du Touring-Club

Dans le courant du mois de mars, les onze agents routiers du Touring-Club suisse ont dépanné 157 automobilistes, 35 motocyclistes et 3 cyclistes et ont donné des soins à 67 personnes.

## L'anniversaire de la fondation de Rome

Rome, 22 avril.

Hier mardi, Rome était en fête comme toute l'Italie. C'était l'anniversaire de la fondation de Rome, qui a été proclamé « fête du travail » au lieu du 1<sup>er</sup> mai. Ce jour-là, les jeunes gens de 14 ans qui passent dans l'organisation des « avanguardisti » prêtent serment et reçoivent le fusil. Cette année, 90.000 jeunes gens ont pris part à cette cérémonie. Le nombre des « avanguardisti » est ainsi de plus d'un demi-million. Pour la première fois, des représentants de l'armée ont été présents à la cérémonie du serment.

Le 21 avril de cette année a vu en outre le recensement de l'ensemble de la population. On a procédé aussi à une enquête sur l'état actuel des habitations.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Pour la commémoration de l'encyclique « Rerum Novarum »

On continue à recevoir à Rome des nouvelles qui montrent que la prochaine commémoration de l'encyclique *Rerum Novarum* est accueillie avec la plus vive sympathie dans le monde des travailleurs catholiques de tous les pays.

Le comité international, qui siège à Rome et qui est continuellement en activité par le moyen d'un secrétariat, reçoit de toutes parts des attestations d'adhésion et se tient chaque jour en contact avec les diverses organisations pour coordonner toutes les manifestations et assurer à Rome le meilleur succès de la commémoration et la meilleure hospitalité des participants.

Sont parvenues au comité international les adhésions suivantes : l'Argentine enverra une délégation ; l'Autriche sera présente avec au moins trois groupes ; la Belgique avec quatre organisations ; le Canada sera représenté par un secrétariat général des syndicats catholiques ; la Tchéco-Slovaquie par une association ; la France par des délégations de dix organisations ; l'Allemagne par une délégation de l'Union des associations catholiques ; l'Angleterre par deux associations ; l'Irlande par une délégation ; la Hollande par une association ; la Pologne par cinq associations ; la Roumanie probablement par un pèlerinage d'intellectuels ; la Suisse par cinq groupes ; la Hongrie par une délégation ; les Etats-Unis d'Amérique par une délégation.

Cette liste donne une idée de l'extension que prendra, du point de vue international, l'hommage au Saint-Père, à l'occasion de la manifestation solennelle.

### Le nouveau délégué apostolique aux Indes

Le R. Père Léon du Sacré Cœur de Jésus, dans le monde Pierre Kierkels, général de l'Ordre des passionnistes, qui vient d'être nommé par le Saint-Siège délégué apostolique aux Indes et élevé à la dignité archiepiscopale, avec le titre d'archevêque de Salamine, succède comme délégué apostolique à Mgr Mooney, récemment transféré au Japon.

Le nouveau délégué est né à Bexen, dans le diocèse de Ruremonde, en Hollande, en 1882. Mgr Kierkels écrit et parle sans difficulté le français, l'anglais, l'espagnol, l'italien et comprend l'allemand.

Comme délégué apostolique aux Indes, Mgr Kierkels représentera le Pape auprès de 3.500.000 catholiques.

## AVIATION

### Pour un vol transpacifique

Le journal *Asahi*, de Tokio, décernera un prix de 100.000 yen (250.000 francs), au Japonais et un prix de 50.000 yen (125.000 fr.) à l'étranger qui, avant le 20 avril 1932, réussira à effectuer le vol transpacifique du Japon au sud de Vancouver (Canada) et retour, sans escale, avec réapprovisionnement en plein vol.

Il ne nous paraît pas que les 150.000 yen de l'*Asahi* risquent grand-chose.

### Le retour des aviateurs Moench et Burtin

Les aviateurs français Moench et Burtin, qui sont arrivés dimanche au Bourget, ainsi que nous l'avons annoncé, ont effectué leur randonnée Paris-Tokio et retour à bord d'un monoplan à moteur Gnome-Rhône-Titan 230 CV. Ce voyage de 40.000 kilomètres a été accompli en 47 jours, sans mécanique à bord. Un tel exploit est une preuve nouvelle de la qualité du matériel utilisé ; il y a lieu de souligner, en effet, que c'est la première fois que la distance Paris-Tokio-Paris a été parcourue avec un moteur de 230 CV.

### Le retour de l'aviateur Paillard

L'aviateur Paillard, qui était parti de Casablanca (Maroc) dimanche, à 6 h. 20, pour rentrer à Paris l'avion *Tango*, a atterri, le soir, à l'aérodrome de Mérignac (Bordeaux).

## NOUVELLES DIVERSES

Le général américain Pershing est arrivé à Paris, hier mardi, venant de Cherbourg.

Le prince de Galles débarquera à Lisbonne samedi et se réembarquera pour l'Angleterre.

Le gouverneur de la Banque d'Angleterre, M. Montagu Norman, rentrant des Etats-Unis, est arrivé à Londres.

Seize étrangers, dont neuf Américains, ont été tués par les bandits nicaraguayens.

M. Titulesco rentrera dans quelques jours à Londres afin de reprendre son poste de ministre de Roumanie en Grande-Bretagne.

Sir Eric Drummond est parti hier mardi de Rome pour Berlin.

On croit savoir que le général russe Koutepoff, enlevé l'an dernier à Paris, serait enfermé à perpétuité à la prison de Loubianka, en Russie.

# Confédération

## La politique à Neuchâtel

Notre correspondant neuchâtelois a tenu les lecteurs de la *Liberté* au courant des phases de l'élection gouvernementale qui se prépare pour le 26 avril, et des élections législatives qui se feront en même temps.

Il est intéressant de rappeler les précédents. La première élection directe du Conseil d'Etat eut lieu le 28 avril 1907. Etaient seuls candidats les cinq conseillers d'Etat sortants. Mais il fallut deux tours de scrutin pour leur permettre de reprendre leurs sièges, parce que le parti radical ne voulut pas que le candidat libéral passât en tête de liste !

En 1910, les cinq candidats furent élus au premier tour, sans incident.

En 1913, le parti libéral opposa à M. Quartier-la-Tente la candidature de M. Alfred Clottu. Le premier fut élu. Le second entra au gouvernement deux ans plus tard.

C'est en 1916 que le parti socialiste tenta pour la première fois d'entrer au Conseil d'Etat : ses candidats étaient MM. Graber et Jean Wenger, qui obtinrent 7016 et 6957 suffrages, alors que le premier élu « bourgeois » recueillait 13.490 voix et le cinquième 12.925.

En 1919, le parti socialiste mit en liste MM. Spinner et Breguet, qui firent 8822 et 8463 voix, contre 15.000 voix « bourgeoises ».

Dès 1922, le parti socialiste se contenta d'une seule candidature, celle de M. Graber. Voici le tableau des résultats des scrutins de 1922, 1925 et 1928 :

	1922	1925	1928
Calame, rad.	15.586	15.360	14.871
Clottu, lib.	15.666	15.258	14.814
Béguin, rad.	15.569	15.315	14.899
Renaud, prog.	15.747	15.472	15.005
Strahm, lib.	15.305	—	—
Borel, libéral	—	13.366	13.631
Graber, soc.	10.493	11.099	10.817

En 1922, 1925 et 1928, les cinq candidats bourgeois étaient portés sur une « liste d'entente » des partis radical, libéral et progressiste national. En 1925 et en 1928, une liste « pour la justice électorale », portant les noms de MM. Calame, Clottu, Béguin, Renaud et Graber, fut lancée par un groupe de citoyens pour tenter de faire échec à la candidature de M. Borel.

On constate que, entre les voix recueillies par M. Graber et celles que son parti obtenait dans l'élection au Grand Conseil, il y a eu une différence de 800 à 2000 suffrages, au bénéfice de M. Graber : ce sont les suffrages bourgeois qui se portaient sur son nom.

Pour le 26 avril, il y a cinq listes : la liste progressiste nationale, avec les 4 noms des conseillers d'Etat sortants, MM. Clottu, Béguin, Renaud et Borel ;

la liste radicale, avec les 4 noms de MM. Clottu, Béguin, Renaud et Guinchard ;

la liste libérale, avec les 5 noms de MM. Clottu, Béguin, Renaud, Borel et Guinchard ;

la liste socialiste, avec le seul nom de M. Graber ;

enfin la liste « nationale », sur papier rouge, blanc, vert (les listes précédentes étant aux couleurs des partis), patronnée par un groupe de citoyens libéraux et radicaux et portant les 5 noms figurant sur la liste libérale.

Les pronostics sont pour un ballottage entre le nouveau candidat radical, M. Guinchard, le candidat libéral Borel et le candidat socialiste Graber.

M. Borel a sur M. Guinchard l'avantage d'être en charge et de figurer sur trois listes.

## Une démission

On nous écrit :

M. Maurice Charvoz, à Bagnes, a donné au Conseil d'Etat sa démission de député du district de Martigny et de conseiller municipal de la commune de Bagnes. M. Charvoz, qui se rattachait d'abord au parti libéral-radical, avait quitté ce groupe, il y a quelques années, pour s'inscrire au groupe socialiste, et il avait été élu comme tel, en 1929, comme député au Grand Conseil, non pas dans son district d'Entremont, mais dans celui de Martigny. En 1928, il s'était présenté comme candidat socialiste au Conseil national ; ni lui ni ses colistiers ne furent élus.

## Au Grand Conseil neuchâtelois

Dans sa séance d'hier mardi, le Grand Conseil neuchâtelois a discuté la nouvelle loi de la Banque cantonale. Il a approuvé le rapport de la commission critiquant l'activité des précédents directeurs et présidents du conseil d'administration, mais il a maintenu la nomination de ce conseil par le Grand Conseil, alors que les libéraux et les progressistes demandaient la nomination par le Conseil d'Etat.

Le Grand Conseil a également décidé à l'unanimité que les facilités accordées ne pourraient dépasser le 40 % de l'avoir du débiteur et que la banque ne pourrait engager plus du 50 % de son capital de dotation. Le Grand Conseil a renoncé à demander des sanctions contre les responsables parce que ceux-ci sont décédés ou couverts par la prescription.

## Reconnaissance du gouvernement espagnol

Le Conseil fédéral a chargé le ministre de Suisse à Madrid de reconnaître le nouveau gouvernement comme gouvernement provisoire d'Espagne.

## AU GRAND CONSEIL TESSINOIS

On nous écrit :

Le Grand Conseil tessinois a fait lundi sa rentrée pour la session ordinaire du printemps. Les députés étaient très nombreux. Seul M. Bomio, agrarien, était absent. La salle, au cours de toute la séance, a montré une grande nervosité.

Des motions étaient parvenues au Grand Conseil, notamment de la communauté réformée et évangélique du Tessin qui demandait à être reconnue comme corporation de droit public. Des nombreux messages du Conseil d'Etat ont été renvoyés aux commissions pour examen.

Il s'agissait ensuite de nommer le procureur public du Sopraceneri à la place de M. Martinoli, conservateur, qui a été élu juge au Tribunal d'appel. Les conservateurs, auxquels revenait la place, car, dans le Sopraceneri, le procureur public est un radical, ont proposé M. Fiori, de Locarno. Les radicaux lui ont opposé la candidature de M. Agostoni, qui, cependant, n'a recueilli que les vingt-neuf voix de son parti, contre trente-deux données à M. Fiori, qui a été proclamé élu. M. Bazzi, agrarien, a obtenu 2 voix.

Le Grand Conseil devait encore se prononcer sur l'approbation ou le rejet du nouveau code notarial qui, comme on sait, avait suscité une grave controverse au sujet du préambule des actes notariés. Tandis que les conservateurs et les agrariens étaient favorables au maintien de la formule « Au nom du Seigneur », la gauche radicale-socialiste n'en voulait rien savoir. Le gouvernement s'était efforcé de mettre les partis d'accord sur une formule de transaction, mais ses efforts n'ont pas abouti. Le Grand Conseil se trouvait donc saisi à nouveau de la question.

Par 38 voix (radicaux et socialistes) contre 26 (conservateurs et agrariens), le nouveau code a été adopté, sans la formule faisant appel à Dieu. Ce résultat provoquera presque certainement un mouvement référendaire contre le vote du Grand Conseil.

Une douzaine d'interpellations ont permis à M. Bossi, radical, d'attaquer violemment M. Cattori, directeur de l'Instruction publique, et M. Canevascini, président du Conseil d'Etat. M. Cattori et M. Canevascini répondront aux interpellations dans une prochaine séance.

Le Grand Conseil a été ensuite ajourné au 18 mai prochain pour la discussion sur les comptes de l'exercice 1930 qui, comme on sait, se terminent avec un bénéfice de près de 500.000 francs, alors qu'il y avait un déficit présumé de 100.000 francs.

## L'économie dans le ménage fédéral

Une ordonnance du Conseil fédéral a été adressée à toutes les administrations pour les engager à s'en tenir rigoureusement aux crédits budgétaires et à ne pas les épuiser sans nécessité.

Le Département des finances est chargé de vérifier la nécessité et l'urgence de toutes les demandes d'avances et de crédits supplémentaires. Il soumettra à la décision du Conseil fédéral, en lui présentant chaque fois un rapport spécial, toutes les demandes de crédit qui lui auront paru, en elles-mêmes ou quant à leur montant, inacceptables.

Les demandes de crédits supplémentaires seront à l'avenir présentées au Conseil fédéral avant que la dépense ait été engagée.

## La fête des costumes suisses

L'itinéraire des cortèges de la fête des costumes suisses qui auront lieu, à Genève, le samedi après-midi, 27 juin, et le dimanche matin 28 juin, a été définitivement fixé par le comité de l'Association des intérêts de Genève.

Comme on le sait, les rues et les places où passeront les cortèges seront décorées aux couleurs et aux attributs des 22 cantons. Le nom des rues de chaque canton a été attribué d'après l'ordre chronologique de l'entrée de celui-ci dans la Confédération.

Des comités de décorations se sont constitués dans toutes ces rues.

## Pour la langue française

Les Hollandais et les Allemands ont emprunté aux Anglais le mot *firm* et l'ont traduit par *firma*. Le jargon commercial a fait passer ce mot en français, sous le nom de *firme*. Nous n'avons aucun besoin de ce mot pour signifier un établissement commercial, une entreprise industrielle, une société de banque, une raison sociale quelconque. Nous avons le mot « maison », qui signifie exactement cela.

## LES PLAISIRS DE LA TABLE

Les plaisirs de la table incommoderaient souvent les gourmets si l'alcool de menthe de Rieqlès n'intervenait pas. Une cuillerée de café d'alcool de menthe de Rieqlès dans un verre d'eau sucrée favorise la digestion, dissipe le malaise et provoque le sommeil réparateur. Pris dans un grog très chaud, le Rieqlès forme la meilleure infusion de menthe.

Rien de plus savoureux et de plus sain que les



Mères au jus Lenzbourg

1/2 verre fr. 1.05

1/4 - 1.50

Exigez expressément la marque LENZBOURG



**LES SPORTS**

**Le championnat suisse de football**

Parmi les résultats de dimanche, il faut signaler la triple victoire des équipes genevoises de première ligue : Urania-Genève, qui a eu fort à faire avec Bienne et n'a réussi à marquer l'unique but de la partie que cinq minutes avant le coup de sifflet final ; Etoile-Carouge, qui a battu sans peine Etoile-Chaux-de-Fonds ; Servette, qui n'a pas encore perdu tout souci d'un mauvais classement et à qui ce souci a valu de faire preuve d'une ardeur nouvelle.

Monthey, du fait de la défaite que lui a péniblement infligée Racing-Lausanne, a dû abandonner à peu près tout espoir de rester en première ligue. Mais qui l'accompagnera dans sa chute ?

En Suisse centrale, trois des quatre clubs qui sont en tête du classement ont été victorieux, dimanche, ce qui n'est assurément pas fait pour éclaircir la situation. Lucerne, en obtenant un nouveau point, augmente notablement ses chances de rester dans une série où, déjà, il figura, non, parfois, sans éclat, il y a quelques années. Granges, par contre, est menacé, d'autant plus que Soleure paraît en progrès.

En Suisse orientale, Blue-Stars a difficilement battu Young-Fellows, qui, de ce fait, perd tout espoir de se classer au second rang. Lugano, un instant défaillant, reste pour Blue-Stars un très sérieux adversaire. Saint-Gall et Winterthur essayent désespérément de se tirer d'affaire, cependant que Chiasso, une nouvelle fois vainqueur, paraît devoir finalement se maintenir en première ligue. Le Tessin aura-t-il, la saison prochaine, trois clubs de série A ? Tout paraît perdu, par contre, pour Wohlen.

Voici le classement du championnat de football de première ligue, complets pour la Suisse romande, des cinq premiers pour les deux autres régions, et ceux, enfin, de deuxième ligue, pour le second groupe de Suisse romande (cinq premiers). Les 4 colonnes comprennent les matches joués (premier et second tours), le nombre total des points, puis le chiffre des matches du second tour et les points de ce second tour.

Suisse romande :				
	Joués	Points	Joués	Points
Chaux-de-Fonds	15	25	7	12
Urania	16	25	8	11
Etoile-Carouge	16	23	8	12
Bienne	15	19	7	10
Servette	14	15	6	7
Cantonal	15	10	7	5
Etoile-Chaux-de-F.	12	9	4	2
Lausanne	14	7	6	4
Fribourg	14	6	6	5
Racing	8	5	8	5
Monthey	7	2	7	2
Suisse centrale :				
Young-Boys	16	22	8	12
Bâle	16	22	8	9
Nordstern	15	19	7	7
Aarau	16	18	8	7
Old-Boys	14	15	6	10
Suisse orientale :				
Grasshoppers	15	27	7	13
Blue-Stars	16	23	8	11
Lugano	16	21	8	12
Young-Fellows	16	18	8	9
Zurich	15	17	7	7
Deuxième ligue, Suisse romande, second groupe :				
Stade-Lausanne	13	21	6	10
Concordia	12	12	5	6
Sylva	10	11	3	4
Fribourg II	11	11	4	3
Chaux-de-Fonds II	11	11	4	5

Voici, enfin, les classements d'après le seul second tour : en Suisse romande : Chaux-de-Fonds (7 matches) et Etoile-Carouge (8), 12 points ; Urania-Genève (8), 11 ; Bienne (7), 10 ; Servette (6), 7 ; Fribourg (6), Cantonal (7) et Racing (8), 5 ; Lausanne (6), 4 ; Etoile-Chaux-de-Fonds (4) et Monthey (7), 2.

Suisse centrale : Young-Boys (8 matches), 12 points ; Old-Boys (6) et Concordia (8), 10 ; Bâle (8), 9 ; Lucerne (8), 8 ; Berne (6).

**La momie vengée**  
par Paul SAMY

Desnières alla à son bureau et sortit d'un tiroir le portrait d'Harvey, qu'il tendit à sa fille. — Une bien mauvaise figure, remarqua miss Nora.

— Une figure de travailleur, répondit-il.

— Sans doute, fit-elle, mais il a l'air méchant.

— Tout le monde ne peut pas avoir la figure bonne de ton père, dit l'ingénieur en riant. Je comptais, dans l'acte de vente, lui assurer un emploi rémunérateur, quoique certains faits, auxquels j'ai réfléchi en cours de route, m'aient fait douter de sa probité. Enfin, il s'arrangera avec mes successeurs. Les certitudes me manquent pour mettre ces derniers en garde. Tant pis pour lui s'il commet des fraudes et si on les découvre.

— Ta bienveillance va un peu loin, dit-elle, et c'est peut-être un mauvais cadeau que tu fais à ta société.

Desnières haussa les épaules dans un geste d'indifférence et, s'asseyant à son bureau, rédigea un câblogramme pour son associé.

— Je l'adresse à Prétoria, d'où on lui fera tenir par le courrier d'Irsens. Tiens, ajouta-t-il en donnant la dépêche à sa fille, puisque tu vas dans la Cité demain matin, fais expédier ce câblogramme.

Les hôtes de Happy-House avaient coutume de prendre en commun dans la salle à manger leur petit déjeuner du matin, plus copieux, selon l'habitude anglaise, que le repas de midi. Tous trois : mistress Werling, miss Nora et

Nordstern (7) et Aarau (8), 7 ; Soleure (5), 4 ; Granges (7), 3 ; Black-Stars (7), 1.

Suisse orientale : Grasshoppers (7 matches), 15 points ; Lugano (8) et Locarno (8), 12 ; Blue-Stars (8), 11 ; Young-Fellows (8), 9 ; Zurich (7), 7 ; Bruhl (6), 6 ; Chiasso (8), 4 ; Saint-Gall (6) et Winterthur (8), 3 ; Wohlen (8), 2.

Seconde ligue, Suisse romande, second groupe : Stade-Lausanne (6), 10 ; Central (6) et Racing (7), 8 ; Concordia (5), 6 ; Chaux-de-Fonds II (4), 5 ; Sylva-Sports (3), 4 ; Fribourg II (4), Couvet (4) et Lausanne II (6), 3 ; Fleurier (2) et Etoile II (4), 2.

**LA VIE ÉCONOMIQUE**

**Le commerce extérieur de la Suisse**

Pendant le premier trimestre 1931, l'Allemagne a importé de la Suisse pour 57 millions 100 mille francs de marchandises (en recul sur le premier trimestre de l'année précédente de 20 millions ou 20,9 % du recul total). L'Allemagne n'est plus de ce fait notre meilleur client.

C'est l'Angleterre qui a pris sa place pendant ce trimestre en achetant pour 60 millions 100 mille francs de marchandises (en recul de 400 mille francs). Les exportations aux Etats-Unis (30 millions 900 mille francs, en diminution de 8 millions 700 mille francs) sont fortement influencées par la crise. Le chiffre des exportations dans les autres pays d'Europe a diminué de 27 millions 600 mille francs, arrivant à 91 millions.

C'est l'Angleterre qui a pris sa place pendant ce trimestre en achetant pour 60 millions 100 mille francs de marchandises (en recul de 400 mille francs). Les exportations aux Etats-Unis (30 millions 900 mille francs, en diminution de 8 millions 700 mille francs) sont fortement influencées par la crise. Le chiffre des exportations dans les autres pays d'Europe a diminué de 27 millions 600 mille francs, arrivant à 91 millions.

Le commerce d'outre-mer, sans les Etats-Unis, s'est abaissé de 29 millions 300 mille francs, arrivant à 56 millions 800 mille francs. Cette diminution provient notamment de la diminution de la force d'achat des pays souffrant de la baisse des matières premières. L'Europe participe à la réduction des exportations pour une somme de 60 millions et les autres pays 38 millions ou le 38,6 %.

**Foire de Bâle**

La 15<sup>me</sup> Foire suisse d'échantillons a fermé ses portes hier mardi. Le nombre des visiteurs a été plus élevé encore que précédemment au cours de cette dernière journée.

Il y a eu en tout 75,987 cartes d'acheteurs pour deux et trois entrées ; 30,843 cartes de visiteurs pour une seule visite et 1123 cartes pour visiteurs étrangers de la zone de 50 km. autour de Bâle. Les visiteurs étrangers provenaient de 34 pays différents, dont neuf d'outre-mer. Il faut noter d'autre part que le nombre des visiteurs venus de la Suisse par voie ferrée a été très satisfaisant. Le bureau des chemins de fer a timbré au total environ 60,000 billets.

**La benzine synthétique**

Le gouvernement britannique voue toute son attention à la possibilité de fabriquer de la benzine synthétique avec du charbon. Des essais satisfaisants ont été faits. La difficulté principale c'est la question du prix de revient. La benzine obtenue synthétiquement coûte un peu plus que la benzine ordinaire, dont le prix est actuellement exceptionnellement bas. La méthode de l'hydrogène permet de récupérer la benzine artificielle à raison de 60 % du poids du charbon utilisé, soit 600 kg. de benzine pour une tonne de charbon. Etant donnée la rareté des gisements de naphthes dans le monde, la conférence impériale britannique s'occupera de cette question.

**Peintures**

Je suis acheteur de peintures anciennes et modernes. Marchands s'abstenir. — Faire offres sous chiffres C 5001 L, à Publicitas, Lausanne.

**Les intérêts baissent encore**

La Banque Udry et C<sup>ie</sup>, à Fribourg, qui existe depuis une vingtaine d'années, émet des obligations à 3 ou 5 ans, nominatives ou au porteur, à 4 1/2 % l'an, jusqu'à la fin du mois courant. 11917

Après cette date, le taux sera de 4 1/4 %.

**FRIBOURG**

**Gala de bienfaisance**

Hâtons-nous de rassurer le public. Il ne s'agit pas d'une kermesse ; elles sont déjà si nombreuses à Fribourg qu'une nouvelle venue n'aurait pas bonne presse. Il est, heureusement, d'autres manières d'éveiller l'intérêt du public et de solliciter sa générosité. L'art n'est-il pas un puissant auxiliaire de la charité ? C'est donc à un véritable gala artistique que le public fribourgeois est convié, mardi soir, 28 avril, au théâtre Livio.

L'œuvre au profit de laquelle il sera donné est intéressante au plus haut chef ; elle doit rallier toutes les sympathies et stimuler toutes les générosités. Il s'agit, en effet, de doter de belles orgues la nouvelle église de Saint-Pierre. Dans quelques semaines, le culte divin y sera célébré et la grande voix des orgues devra, à l'avenir, porter les prières des fidèles et ajouter à l'éclat des pompes liturgiques.

Aujourd'hui, un pressant appel s'adresse non seulement aux paroissiens de Saint-Pierre, mais aussi à tous les Fribourgeois, car tous doivent avoir à cœur de participer à rehausser le culte divin.

Et ce spectacle d'art quel sera-t-il ? Chacun sait qu'on y travaille assidûment depuis des mois. Le Comte Michel est l'événement du jour ; les acteurs rivalisent de zèle pour interpréter avec brio l'exquise pastorale due à la plume experte de M. Paul Bondallaz. La musique la plus habile enchâsse ce joyau littéraire ; une fois de plus, M. l'abbé Bovet nous livre une des multiples faces de son inépuisable inspiration. M. Louis Vonlanthen a brossé pour le Comte Michel de superbes décors et composé de brillants costumes avec un véritable souci historique.

Cette pièce qui groupe 160 exécutants est d'un intérêt palpitant ; elle abonde en scènes touchantes ou comiques.

Le chœur mixte de Saint-Pierre, qui, aidé de nombreux collaborateurs, en a assumé l'exécution, y a mis tous ses soins ; l'orchestre de la ville de Fribourg prête son bienveillant concours.

En un mot, tous les talents et toutes les bonnes volontés se sont unis généreusement pour donner à l'œuvre de M. Bondallaz l'éclat qu'elle mérite et pour que cette représentation marque dignement dans les annales artistiques du pays fribourgeois.

Chacun a rassemblé toutes ses énergies pour atteindre le but et n'a reculé devant aucun sacrifice.

Maintenant, c'est au public fribourgeois de répondre à ce bel élan de générosité et de s'y associer de tout son cœur. Des personnes dévouées ont bien voulu se charger de passer, ces jours prochains, à domicile, pour placer des billets pour la soirée de gala du 28 avril ; elles recevront partout, sans aucun doute, l'accueil le plus empressé, et si le prix des places est sensiblement haussé pour cette circonstance, c'est qu'on espère réaliser un appréciable bénéfice. Qu'on veuille bien considérer que toute visite à une kermesse de charité est pour le moins aussi onéreuse. En plus de la satisfaction intime d'avoir collaboré généreusement à cette belle œuvre, la soirée de mardi laissera à chacun un souvenir inoubliable.

**Corporation de l'industrie du bâtiment**

La Caisse d'assurance chômage de la corporation de l'industrie du bâtiment a versé en 1930 des allocations pour le montant de 110,888 fr. dans le canton de Fribourg. Ce chiffre est de nature à faire comprendre la grande utilité et bienfaisance de cette institution. Il permet de mesurer combien de misères l'assurance chômage a à soulager.

La distribution des allocations familiales pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1931 pour la ville de Fribourg et les environs aura lieu demain soir jeudi, 23 avril, à 8 h., au bureau de la Corporation.

**Grand Conseil**

Voici les tractanda de la session ordinaire du Grand Conseil de mai, qui s'ouvrira le 5 :

Projets de lois et de décrets : Assurance des chèvres et des moutons. Taxes pour véhicules à moteur. La loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose. Route des arsenaux, à Fribourg. Réfection accélérée des routes cantonales de grande circulation. Correction de la route communale Sivriez-Villarabout-Vuisternens.

Messages et rapports administratifs : Rapport du conseil d'administration de la Banque de l'Etat pour l'exercice 1930. Compte de liquidation de la Banque commerciale et rapport y relatif. Comptes et rapport des Entreprises électriques fribourgeoises pour 1930. Naturalisations. Recours en grâce.

Comptes de l'Etat et de diverses institutions pour l'exercice 1930.

Nomination d'un député au Conseil des Etats ensuite de l'expiration des fonctions de M. Bernard Weck, conseiller d'Etat.

Nomination d'un juge près le Tribunal cantonal ensuite de l'expiration des fonctions de M. Emmanuel Dupraz et de trois juges suppléants ensuite de décès de MM. Alfred Reichlen, Charles Bosson et Emile Bise.

Nomination de l'ingénieur cantonal ensuite de l'expiration des fonctions de M. Aimé Bossier.

**Semaine de renouveau**

**en faveur des Œuvres de protection de la jeune fille**

On nous prie d'insérer :

De tous les appels dont l'ingéniosité n'a d'égal que la bonne grâce avec laquelle le public y répond, le plus humble est sans doute la « Semaine de renouveau » en faveur des Œuvres de protection de la jeune fille. Cette année-ci, notre Association en bénéficie (l'an dernier, elle s'est faite au profit de la Ligue des femmes catholiques) et les petites enveloppes aux couleurs jaune et blanche vont recueillir les sommes nécessaires à l'entretien des « homes » et des bureaux créés pour venir en aide aux jeunes filles obligées de gagner leur vie.

Donner, c'est le geste que la collectivité besogneuse attend de l'individu charitable ; donner, c'est prouver son intérêt aux difficultés du prochain et c'est aussi prendre sa part des charges et des dévouements que réclament les rouages des œuvres. Mais, donner, c'est souvent se priver, renoncer à une fantaisie, à une dépense superflue, pour secourir une détresse, un besoin réel et proche de nous. Lorsque le renouveau s'ajoute au don, il en augmente la valeur. Et qui de nous ne voudrait pas renoncer à quelque chose pour apporter sa modeste offrande à celui qui lutte contre les difficultés ?

Les enveloppes aux couleurs de notre Œuvre vont être distribuées par nos correspondantes dans tous les milieux de la ville et de la campagne. Elles seront les discrètes tirelires, déposées dans chaque famille où chacun, pendant une dizaine de jours, pourra glisser les quelques sous, fruits d'un léger sacrifice. Tous auront à cœur de le faire, tant les associées au courant des besoins de notre Association que les parents heureux de garder leurs filles à leur foyer ; de même les jeunes filles ayant bénéficié des services de nos bureaux et de nos Missions des gares, ou encore les employées munies de nos diplômes, les écolières qui, dans quelques années, solliciteront peut-être notre appui.

La diffusion des pochettes donnera l'occasion à nos correspondantes de parler de nos œuvres, dont les charges sont lourdes. En effet, le manque de travail, cet hiver, a laissé bien des ouvrières de la ville et de la campagne sans emploi, et nos « homes » ont recueilli plus de passantes que de coutume, dont un certain nombre, trop peu formées aux travaux du ménage, ne pouvaient être placées. Par conséquent, les séjours et les repas gratuits — ou très peu rétribués — pèsent sur le budget de l'année en cours.

La moitié de la somme recueillie pendant la « Semaine de renouveau » demeure acquise aux cantons et l'autre moitié est versée au secrétariat national.

Nous prions nos présidentes de district de faire parvenir les pochettes à leurs correspondantes en leur demandant instamment de leur renvoyer ces enveloppes d'ici au 10 mai. Et nous souhaitons que l'entraide fraternelle se manifeste une fois de plus par la générosité avec laquelle on répondra à l'appel de l'Association des œuvres de protection de la jeune fille.

H. D.

**Les carabiniers fribourgeois**

L'assemblée générale des délégués de la Société des carabiniers fribourgeois, à Bulle, a revêtu, dimanche, une importance particulière du fait qu'elle fêtait le centenaire de sa fondation. Plus de soixante sociétés étaient représentées, par 173 délégués.

La séance de travail fut très laborieuse et les discussions furent empreintes de courtoisie. Le rapport de gestion présenté par M. Comte, le distingué président, et les comptes tenus par M. Andrey, architecte, furent approuvés à l'unanimité. M. Fasel, lieutenant-colonel, fonctionnaire comme traducteur.

Durant l'année 1930, 60 sociétés ont organisé un cours de jeunes tireurs et ont formé 2020 élèves. Il a été distribué 383 mentions honorables de Société suisse des carabiniers, soit le 19 % des participants.

Le concours cantonal de sections a eu lieu dans des conditions favorables les 26 et 27 juillet. 3368 tireurs, appartenant à 99 sections, exécutèrent le programme du concours, sur 11 emplacements de tir. Le 74,9 % des sections ont obtenu la couronne de laurier pour une moyenne de 60 points et plus. 283 tireurs reçurent le laurier individuel.

Les comptes furent approuvés à l'unanimité. Ils se soldent par le modeste bénéfice de 258 fr. 25.

Dans la discussion du budget de 1931, la majorité des délégués se sont déclarés opposés à l'augmentation de la cotisation annuelle qui reste fixée à 75 c. par membre.

Les sections de Guin et d'Attalens ont été désignées pour la vérification des comptes.

Le programme de tir pour l'année courante mentionne, entre autres manifestations, le concours fédéral de sections en campagne fixé aux 25 et 26 juillet prochain. C'est la première fois que les tireurs, ayant réalisé les conditions nécessaires, pourront obtenir la médaille de maîtrise de campagne de la Société suisse des carabiniers.

Le match de com堡堡堡 Berner-Fribourg-Genève aura lieu à Bulle lors du tir du Centenaire des carabiniers, les 1, 2, 3 et 4 août.

On loua beaucoup cette décision en faveur de Bulle et de son tir du Centenaire. On fit également un vif appel en faveur du fonds du futur tir fédéral et les tireurs fribourgeois ont décidé de verser une somme de 10,000 francs, geste généreux que M. Widmer, président du comité des finances du tir, releva.

Midi sonnait quand, sous un ciel maussade et gris, le cortège se forma et se rendit à la salle de gymnastique où avait lieu le banquet. A la table d'honneur, on remarquait M. Vonderweid et M. Chalton, conseillers d'Etat ; M. Kælin, président du Grand Conseil ; M. Gaudard, préfet de la Gruyère ; M. Gaudard, juge cantonal ; M. le colonel Keller, de Berne ; M. Givel, du comité central ; M. Maire, de Lausanne ; M. Dutrembley, de Genève, et M. Sauvent, de Neuchâtel.

Sous la présidence de M. Borcard, major de table, la partie oratoire fut brillante et inspirée par le plus haut patriotisme. Les orateurs furent nombreux.

On applaudit successivement M. Peyraud, capitaine, commandant de la place de Bulle ; M. Vonderweid, conseiller d'Etat ; M. Jules Glasson, député, à Bulle ; M. Kælin, président du Grand Conseil ; M. Gaudard, juge cantonal ; M. Jules Blanc, député et conseiller communal de Bulle ; M. Givel, membre du Comité central de la Société suisse des carabiniers ; M. le colonel Keller, président de la Société des carabiniers bernois ; M. Dutrembley, président de la Société des carabiniers de Genève, qui offrit une magnifique « marmite d'Escalade », avec dédicace et toute enguirlandée ; M. Sauvent, membre du comité cantonal neuchâtelois ;

gouvernante de se retirer dans la pièce voisine où on irait les rejoindre, le praticien ne voulant pas qu'elles assistassent à la visite du mort qu'il allait faire.

Le médecin ouvrit la chemise du défunt, examina le trou fait par la balle et incisa la poitrine, suivant d'une sonde la trace du projectile qu'il rencontra dans le cœur, qui n'avait pas été traversé de part en part.

— La balle, dit-il à M. Thompson, était au bout de sa course. J'y vois la preuve qu'elle a été tirée à distance. A bout portant, elle eût transpercé complètement le cœur et, peut-être, se fût logée dans la partie postérieure de la cage thoracique.

Avec une longue pince, il chercha le projectile qu'il put ramener à lui.

— Voyez, dit-il au détective, ce n'est pas une balle de revolver, mais celle d'une arme de précision. Elle en a le calibre et la longueur. Comme je le pensais, le coup a été tiré à plusieurs mètres.

— Donc, conclut M. Thompson, pas de suicide.

— Impossible dans ces conditions.

— Le corps étant tombé sur le dos, les bras écartés, c'est de face que M. Desnières a été tué, remarqua le détective. Le coup n'a pu venir de la porte du corridor, à laquelle la victime tournait le dos, mais de la fenêtre qu'il regardait.

(A suivre.)

**Lucerne Hôtel Schiller Garni**  
Près des trains et des bateaux. Jolie sit. tranquille. Toutes les ch. av. eau cour. ou bains. Tél. Signal lum. Boxes p. autos. Repas à la carte. Chambres depuis Fr. 5-7. Ed. Leimgruber, propriétaire.

M. Desnières se retrouvèrent donc autour de la table familiale.

L'ingénieur, déjà réconforté par quelques jours de repos, avait repris son air de santé et s'entretenait presque gaiement avec sa fille et le gouvernante.

Le déjeuner terminé, celle-ci s'excusa et les quitta pour plusieurs courses dans le quartier.

— Mais, dit la jeune fille, je vais au central télégraphique en auto. Je vous déposerai en passant aux adresses que vous m'indiquerez.

— Je vous remercie, Nora, répondit mistress Werling. Cela vous retarderait de m'attendre à chaque fois.

Mlle Desnières n'insista pas. Elle s'assura que le câblogramme de son père était bien dans son sac à main et, s'étant fait ouvrir la porte du garage par le chauffeur, s'éloigna dans son automobile.

M. Desnières quitta à son tour la salle à manger et se rendit dans sa chambre pour terminer sa toilette.

Il referma les deux fenêtres qu'il avait ouvertes afin d'aérer la pièce, voulant être plus libre pour troquer son pyjama contre un vêtement de ville, bien que le cottage voisin, distant seulement d'une dizaine de mètres, eût ses fenêtres fermées, étant inhabité depuis quelque temps.

Quand il se serait habillé, il irait, pensait-il, faire un tour dans le jardin pour y attendre sa fille.

Ce ne fut que vers 11 heures du matin qu'elle revint à la villa où mistress Werling venait elle-même de rentrer.

— Savez-vous si mon père est sorti ? demanda-t-elle au chauffeur qui leur servait également de valet de chambre.

— Je ne crois pas, miss Nora, dit-il, car je l'aurais certainement vu, m'étant occupé à huiler les gonds de la grille d'entrée. Mais peut-être M. Desnières est-il au jardin.

La jeune fille fit le tour de la maison par la façade gauche et, s'étant fait un porte-voix de ses mains :

— Hello ! Papa ! cria-t-elle. Je suis revenue. Elle attendit une réponse qui ne vint pas et, pensant que son père était resté dans sa chambre, alla frapper à sa porte.

N'entendant aucun bruit dans la pièce, elle ouvrit la porte et poussa un cri qui retentit dans la maison, faisant accourir mistress Werling.

M. Desnières était étendu sur le dos de tout son long et ne donnait plus signe de vie.

Les deux femmes se précipitèrent pour le relever, croyant à un simple évanouissement, mais elles virent avec terreur que le plastron de la chemise de l'ingénieur était couvert de sang qui s'échappait d'un trou à peine visible.

Le cœur ne battait plus et la tête que soutenait mistress Werling retomba sur le tapis de la chambre. Le malheureux était mort.

— Mort ! s'écriait miss Nora, tout en larmes, en embrassant le front de son père... Mort ! répétait-elle. Mon pauvre papa ! Mon Dieu ! Mais quel lui est-il donc arrivé ? demandait la jeune fille agenouillée près du corps.

Mistress Werling regarda les mains de l'ingé-

neur, puis le sol tout autour d'elle, pensant y trouver une arme qui pût expliquer cette blessure au cœur.

Mais il n'y avait rien. Les mains du mort, restées ouvertes, ne portaient pas la moindre trace de sang ou de poudre et sa figure ne révélait aucune souffrance. Il avait expiré aussitôt sous le coup qui l'avait frappé.

Miss Nora s'était relevée. Elle avait essuyé ses pleurs et, guidée par la même pensée que la gouvernante, elle parcourut des yeux tous les recoins la chambre.

Elle ne découvrit rien d'insolite. Les fenêtres étaient fermées ; le corps était tombé dans la pleine lumière de celle qui s'ouvrait sur la façade droite de la villa et qui n'était ornée que de légers petits rideaux de tulle.

Ecartant l'idée d'un suicide, la mort restait donc mystérieuse et, seule, la police pouvait en découvrir la cause.

Miss Nora courut au téléphone du salon et saisit Scotland-Yard (la police) du triste événement.

Moins d'une demi-heure après, l'automobile de la Sûreté débarquait un inspecteur principal, un médecin du dépôt et deux agents.

Is furent aussitôt mis au courant du tragique décès par la jeune fille et la suivirent dans la chambre où l'on avait laissé le mort dans la position qu'il avait prise en tombant.

L'inspecteur Thompson passait pour être un des plus remarquables détectives de Scotland-Yard.

D'un coup d'œil, il parcourut la pièce et se pencha sous tous les meubles qu'il fouilla de sa canne.

Le médecin pria alors miss Nora et sa

M. Maire, secrétaire de la Société des tireurs vaudois; M. Gaudard, préfet de la Gruyère; M. Pilloud, membre du comité cantonal fribourgeois.

Voici quelques passages du discours de M. Kaelin, parlant comme président du Grand Conseil fribourgeois :

Le président du Grand Conseil a été vivement touché de l'aimable attention qu'a eue votre comité cantonal en le conviant à participer à la belle fête de ce jour.

Et il m'est agréable, à moi, votre vieux camarade, de vous apporter ici, à l'occasion de la célébration du centenaire de la fondation de votre société, le salut et les félicitations du peuple fribourgeois.

Tireurs de la Société cantonale, vous êtes une troupe d'élite; oui, une troupe choisie de soldats et de patriotes.

Non seulement, vous vous contentez de remplir consciencieusement vos obligations militaires, mais encore, en dehors du service, vous avez voulu vous perfectionner dans l'art du tir et vous vous êtes enrôlés sous la bannière cantonale des tireurs fribourgeois qui abrite actuellement plus de 5000 tireurs, sachant bien que, sous son égide, vous serez à l'école du patriotisme le plus pur et le plus désintéressé.

Le nombre, c'est bien; mais la qualité, c'est encore mieux. Eh bien, nous pouvons constater avec joie et fierté que, depuis quelques années, les résultats de tir de vos sections, de vos groupes, ont accusé des progrès magnifiques.

Nous le devons certainement à l'honorable notre Société cantonale par son comité et son président, M. le docteur Comte, que je remercie d'une manière sincère et particulière aujourd'hui.

Lorsque, en 1913, en 1917, en 1920, 1921 et 1930, des demandes de subsides ont été adressées au Grand Conseil par votre société, c'est avec un préavis toujours très favorable qu'elles ont été présentées par les commissaires du gouvernement, nos directeurs militaires et des finances, et c'est avec enthousiasme qu'elles ont été votées par nos députés.

Au nom du peuple fribourgeois, merci à tous ces braves carabiniers, à vos fédérations de district, à vos comités. Qu'ils reçoivent aujourd'hui des félicitations bien méritées à l'occasion de ce centenaire.

M. Maire, secrétaire de la Société vaudoise des carabiniers, a dit notamment :

Ce n'était certes pas de gaieté de cœur, chers concitoyens, que j'ai accepté de venir aujourd'hui représenter notre canton, et je dois vous dire que j'ai hésité quelques instants avant de répondre à la demande formelle de notre président.

C'est que, chers amis de Fribourg, je vous en ai voulu quelque peu d'avoir réussi à attirer chez vous l'organisation du tir fédéral, mettant ainsi à l'écart et pour très longtemps la capitale vaudoise. Ne l'oubliez pas, la déception fut vive à Lausanne, aussi grande, si ce n'est plus, que la joie qui déborda sur les murs de la vieille cité des Zähringer.

Mais, le grand médecin, le temps, a déjà fait son œuvre et aujourd'hui vous ne voyez plus devant vous qu'un Confédéré qui s'est incliné avec respect devant l'opinion de la majorité. Je profite de l'occasion qui m'est offerte de féliciter sincèrement ceux qui ont vaillamment combattu contre nous et qui ont réussi par leur cran et par leur belle énergie à faire admettre Fribourg comme siège du prochain tir fédéral de 1934.

Les Vaudois, Messieurs, ont toujours aimé ceux qui avaient du caractère, non point fondeur, mais les hommes décidés et réfléchis. Vous pouvez donc être assurés que dans trois ans vos voisins de l'Ouest ne manqueront pas de venir vous donner la preuve que votre courage mérite une récompense.

Les sociétés de Bulle : Cécilia, chorale et corps de musique ont exécuté d'excellentes productions, dont quelques-unes eurent les honneurs du bis.

Puis ce fut la proclamation, au milieu des ovations, des membres qui avaient droit à la médaille d'honneur. Ce sont :

M. Marcellin Charrière, député, de Gerniat, qui dirige depuis bientôt trente ans les destinées de la section de cette localité; M. Henri Duc, Forel-Autavaux-Montbrelloz, dix-sept ans de présidence; M. Philippe Genoud, du Chêne, Châtel-Saint-Denis, trente-trois ans de comité; M. Placide Gendre, Enney, dix-huit ans de comité; M. Fritz Gurtner, Flamatt, dix-neuf ans de comité; M. Joseph Kuster, Liebstorf, dix-neuf ans de comité; M. Albert Liniger, Wallendorf, dix-huit ans de présidence, membre fondateur; M. Eugène Overney, Charmey, dix-sept ans de comité; M. Gaston Périsset, Ursy, vingt-six ans de comité; M. Alphonse Perler, Wünnevil, dix-huit ans de comité; M. Ernest Wullemin, Courgevax, vingt et un ans de comité; M. Fritz Ryser, Broc, un vétérinaire du tir; M. Louis Yerly, Treyvaux, dix-huit ans de comité.

On salua tout spécialement M. Alexandre Musy, à Bulle, M. Benoît Schouwey et le doyen de la Singine qui portait la vieille bannière de Neuenegg. Ces trois vétérans de la cause du tir et de l'occupation des frontières en 1870 furent longuement applaudis.

La journée de dimanche a montré la vitalité de la Société des carabiniers fribourgeois.

Une réunion familiale pleine d'amabilité réunit encore la plupart des délégués dans le local de la société de Bulle.

Réjouissons-nous des sentiments de solidarité confédérale que nos amis des cantons voisins se sont plu tout particulièrement à affirmer.

**Cercle catholique de Fribourg**

La commission du Cercle catholique fera célébrer demain jeudi, 23 avril, à 8 heures du matin, à l'église des R. Pères Cordeliers, un office de Requiem pour le repos de l'âme des membres qui sont décédés durant l'exercice 1930-1931. Ces défunts sont, dans l'ordre chronologique du décès : MM. Pierre Vial, employé retraité des Chemins de fer fédéraux; Jules Chaney, professeur au collège Saint-Michel; Albert Büchi, professeur à l'Université; Jean Passer, contrôleur des hypothèques, à Tavel; Eugène Progin, député et juge, à Léchelles; Léon Chappuis, ancien syndic, à Estavayer-le-Gibloux; l'abbé Etienne Raboud, ancien curé-doyen, à Villaz-Saint-Pierre; Modeste Auderset, gérant; Emile Bise, facteur des sels; Alfred Reichlen, agent de la Banque de l'Etat, à Bulle; Louis Techtermann, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve; Henri Clément, ancien receveur général, à La Tour-de-Trême; Raymond Bugnon, ancien fermier, au Guintzel; Fridolin Maradan, ancien instituteur, d'Ecublens; Pie Philipona, rédacteur, membre fondateur du Cercle; Charles Bosson, notaire, à Romont; Joseph Plancherel, ancien receveur et contrôleur, à Dondidier; Léon Genoud, directeur du Musée industriel; Charles Weck, ancien conseiller d'Etat; Henri Wolf, facteur d'orgues; Emile Bise, receveur d'Etat et professeur à l'Université; Henri Baillif, instituteur, à Avry-sur-Matran.

Une messe a été célébrée pour chacun de ces défunts, dont les mérites ont été rappelés à l'assemblée du 29 mars dernier.

Les membres du Cercle et les parents des regrettés disparus sont priés d'assister nombreux à la cérémonie funèbre de demain jeudi.

**Foire internationale de Milan**

La commission des Fédérations suisses des syndicats d'élevage de la chèvre a envoyé à la Foire internationale de Milan une collection de chèvres des races de Toggenbourg, Saanen et chamoisées des Alpes. Les animaux de cette dernière race ont été fournis par la Fédération fribourgeoise des syndicats d'élevage du petit bétail. Ils sont partis lundi de la gare de Fribourg.

M. le directeur Jules Collaud, secrétaire permanent de la commission internationale pour l'élevage caprin, a été appelé à fonctionner en qualité de membre du jury.

**Exportation du bétail**

A l'occasion du II<sup>ème</sup> marché-concours de taureillons qui a eu lieu la semaine dernière, à Fribourg, une commission française a fait l'acquisition de 11 animaux de la race tachetée rouge.

Les membres de cette commission, qui étaient au nombre de sept, se sont déclarés très satisfaits de leurs achats.

**Publications nouvelles**

*Tristram Lloyd*, le roman d'un journaliste, par le chanoine P. A. Sheehan, ouvrage précédé d'une note biographique sur l'auteur. Traduction de l'anglais par E. Masson. Un volume in-8<sup>o</sup> couronne de LV-234 pages, 15 fr.; P. Lethiellux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, (VI<sup>ème</sup>).

Un intérêt pathétique s'attache à cette histoire, que le Père Sheehan a laissée inachevée et qui a été complétée par le R. Père H. Gaffney, O. P. Le livre commence par une notice biographique sur le Père Sheehan, qui fut aimé de tous ceux qui le connurent, et mourut victime de son dévouement aux faibles et aux affligés, aux pauvres et aux opprimés. Ce fut un patriote irlandais en même temps qu'un prêtre et cette histoire de la brutalité russe et de la folie d'un noble russe renferme plus d'une allusion indirecte à l'Irlande.

C'est le récit tragique des luttes d'un jeune homme pour concilier le haut idéal qu'il avait conçu de la vie avec la triste réalité et la misère matérielle et morale, avec lesquelles son métier de journaliste le met en contact. D'un tempérament sensible, il est continuellement tiraillé entre le réel et l'idéal, la prose de la vie et la poésie. Envoyé à l'étranger par son journal pour étudier les problèmes sociaux du continent, il a un aperçu des souffrances des Polonais sous la domination russe. Le mariage de sa sœur unique avec un noble russe à demi-fou lui permet de voir de plus près encore les effets néfastes de la tyrannie et de l'oppression et il s'en trouve fortifié dans sa résolution de venir en aide aux pauvres et aux opprimés de son pays natal. De retour à Dublin, il éprouve les premières joies de sa vie à lutter pour les faibles et les opprimés, lorsque, soudain, la fin tragique de sa sœur aux mains d'un époux dément emplit son âme de colère et d'amertume et fait de lui un homme désillusionné et désespéré. Dorénavant, il se comportera en spectateur impassible de la comédie humaine, qu'aucune joie, ni aucun souci ne peuvent plus affecter. A un certain moment, sa foi religieuse même est ébranlée. Comment à travers de telles vicissitudes il reconquiert la paix, l'amour humain et le bonheur, tout cela est raconté de manière à constituer la meilleure conclusion d'un récit captivant.

*Propagande touristique*. — L'Office national suisse du tourisme, Zurich et Lausanne, vient de faire paraître son prospectus *La saison d'été 1931*. Cette brochure donne la liste des manifestations sportives et mondaines, des festivals, des expositions, des congrès et de tous les événements qui auront lieu dans les différentes villes et stations de notre pays au cours de l'été prochain.

Cette brochure, éditée en trois éditions, française, allemande et anglaise, est distribuée largement à l'étranger par l'entremise des agences de l'Office national suisse du tourisme et des Chemins de fer fédéraux, des bureaux de voyages, des légations et consulats, etc.

*Pour l'éternité*, par Marguerite Perroy. Editions de la Vraie France, Dumod, éditeur; prix : 12 fr. 92, rue Bonaparte, Paris-VI<sup>e</sup>.

Les périodes de révolution offrent d'admirables sujets aux romanciers parce que ces grands bouleversements des peuples ont souvent pour contre-coups de grands bouleversements des âmes. C'est un de ces cas que nous présente le récit singulièrement pathétique de M<sup>me</sup> Marguerite Perroy.

Une orpheline, isolée par la Terreur dans un hameau perdu d'Auvergne, Thérèse de Bresles, s'éprend d'un inconnu, s'attache à son enfant, une petite fille impulsive et frêle, pour laquelle il ne semble pas avoir beaucoup de tendresse, et, triomphant d'une résistance qu'elle attribue à des scrupules excessifs d'ordre social, décide cet homme à l'épouser. Entre eux, bientôt, elle pressent un obstacle qu'elle ne parvient pas à préciser. Peu à peu maints indices lui révèlent que la conscience même de son mari commande sa froideur et leur séparation. Mais pourquoi?... La terrible vérité foudroie Thérèse durant une nuit où, dans une véritable agonie de l'âme, Romain assiste à l'agonie de sa fille, pécheresse repentante revenue chez elle pour y mourir et qui implore la présence d'un prêtre. Le père a levé la main dans un geste de bénédiction et prononcé les paroles sacramentelles qui remettent les péchés. Car — voilà le secret — Romain Fontvieille est un prêtre que la Révolution avait jeté hors de l'Eglise et qui s'était laissé entraîner par les circonstances à entrer dans la vie du « siècle ». Mais suivant la formule des Ecritures : *Tu es sacerdos in aeternum*, il était prêtre pour l'éternité. Maintenant sa femme le sait. Elle comprend tout le drame du passé, le long sacrifice de leur vie commune, le remords qui s'est ajouté à tous les autres depuis que Romain, pour ne pas se trahir, a refusé, à un pêcheur mourant, d'accomplir pour lui ce qu'il devait, plus tard, se décider à accomplir pour sa fille. Après cette révélation, il s'est éloigné, Thérèse s'est tue, les années ont passé, et c'est à l'évêque seul, quand son fils Victor veut entrer au séminaire, que la mère livrera ce secret. Au lecteur lui-même il n'est révélé que par degrés, au cours d'une action où la curiosité reste toujours en éveil et l'intérêt toujours en suspens, constamment entretenu et renouvelé par une intrigue conduite avec beaucoup d'art jusqu'au dénouement.

**Calendrier**

Jeudi 23 avril

Saint GEORGES, martyr

Saint Georges, soldat originaire de Cappadoce, confessa la foi de Jésus-Christ devant Dioclétien et fut condamné à avoir la tête tranchée, vers 303. L'Angleterre l'honore comme son patron.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

†

Mademoiselle Adeline Hostettler, à Romont; Madame E. Stajessi-Hostettler et ses enfants, à Romont, et leurs parents, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de

**Monsieur Jules HOSTETTLER**

leur cher frère, oncle et parent, décédé à Romont, le 20 avril, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à Romont, le 23 avril, à 9 heures.

Cet avis tient lieu de faire part.

†

La Société fédérale de gymnastique section de Romont

fait part à ses membres du décès de

**Monsieur Jules HOSTETTLER**

son dévoué membre honoraire

L'enterrement aura lieu à Romont, jeudi, 23 avril, à 9 heures du matin.

†

L'Association cantonale des gymnastes fribourgeois

fait part du décès de

**Monsieur Jules HOSTETTLER**

membre honoraire cantonal

Les sections sont priées de se faire représenter à l'enterrement, jeudi, 23 avril, à 9 h. du matin, à Romont.

Le comité cantonal.

†

L'Union chorale de Romont

fait part, à ses membres, du décès de

**Monsieur Jules HOSTETTLER**

membre d'honneur

membre actif pendant 48 ans

et ancien président

L'enterrement aura lieu à Romont, le jeudi, 23 avril, à 9 heures.

**A vendre**

un hangar transportable, en bon état. S'adresser sous P 12069 F, à Publicitas, Fribourg.

†  
Monsieur et Madame Alphonse Pochon-Musy et leurs enfants, à Russy; M. et M<sup>me</sup> Irénée Musy-Monney et leurs enfants, à Fribourg, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur François MUSY**

leur cher père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, décédé pieusement à Russy, le 20 avril, dans sa 68<sup>ème</sup> année, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à Dompierre, jeudi, 23 avril, à 9 heures 1/2.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

L'office de trentième pour le repos de l'âme de

**Mademoiselle Louise BIOLLEY**

scra célébré à Treyvaux, jeudi 23 avril, à 7 heures 1/4.

Madame veuve Hyacinthe Currat-Grandjean, ses enfants, ses petits-enfants et les familles parentes et alliées se font un devoir de remercier sincèrement M. le rév. Curé et le corps enseignant de Morlon, les membres du clergé, le Haut Conseil d'Etat, la Direction de l'Instruction publique, le corps inspectoral, la Société d'éducation, l'Ecole normale de Hauterive, la préfecture et le tribunal de la Gruyère, le corps enseignant du canton et les anciens maîtres, les autorités paroissiales et communales et la Société de chant l'Avenir de Morlon, les autorités communales et l'Union chorale de Grandvillard, le corps professoral et l'Ecole secondaire de la Gruyère, la direction et la délégation des écoles de Bulle, la commission de la caisse Raiffaisen de Morlon, le comité de la Caisse de retraite, le Cercle conservateur de la Gruyère, la commission de la fondation Rieter, la population entière de Morlon, les nombreux amis et connaissances qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le grand deuil qui vient de les frapper.

**NOS BUREAUX**  
seront fermés  
**Jeudi 23 avril 1931**  
pour servir de nettoyage.  
**Banque de l'Etat de Fribourg**  
(Siège central) à FRIBOURG

**Encore une salle à manger moderne**  
en chêne massif; comp. 1 grand buffet avec sculpture et glace biseautée, 1 table à rallonge pour 16 personnes, 6 chaises à haut dossier rembourrées simili cuir.  
le tout : Fr. 470.-  
AUX OCCASIONS  
Grand'Rue, 13 & 60.

**A LOUER**  
PÉROLLES, 24  
APPARTEMENT 4 p., avec tout confort.  
UN MAGASIN, avec arrière. 11848  
BEAUX LOGEONS pour bureaux.  
S'adresser à S. Antiglio, entrep., Pérolles, 15, ou chez M. X. Thalman, rue de Romont, 2.

**Stores**  
pour fenêtres, balcons, magasins  
Nouveaux tissus.  
Réparations — Service rapide.  
Se recommande : Fr. Bopp, tapissiers,  
rue du Tir, 8, Fribourg. Téléphone 7.63.

**Meubles en rotin**  
les plus beaux pour la forme et la qualité. Prix très avantageux. Direct. de la fabrique. Demandez catalogue. 21150  
Fabrique de meubles en jone, Aarbourg.

**Vente juridique**  
(1<sup>ère</sup> enchères)  
L'office des poursuites de la Sarine vendra, le vendredi 24 avril, à 8 h., au domicile de Marthe Georges, à Montévrax, 1 tas de foin, 1 hache-paille, 12 poules, un lot de perches, 1 romaine.

**Occasion**  
A vendre, tout de suite, automobile 6-7 pl., conviendrait pour camionnette 1200 kg. Grand pont éventuel. Prix à débattre. S'adresser par écrit s. chiffres P 12065 F, à Publicitas, Fribourg.

**Dr H. Reymond**  
spécialiste  
nez — gorge — oreilles  
à FRIBOURG 12063  
**a repris ses consultations**

**AVIS**  
Jusqu'à épuisement du stock, je confectionnerai sur commande seulement, à des prix exceptionnels :

Matelas crin Alger fin et laine	27 fr.
85 à 100 cm. larg.	
Matelas crin Alger fin et laine	32 fr.
105 à 120 cm. larg.	
Matelas crin animal	65 fr.
85 à 100 cm. larg. depuis	
Matelas crin animal	75 fr.
105 à 120 cm. larg. depuis	
Sommier à ressorts	42 fr.
85 à 100 cm. larg.	
Sommier à ressorts	47 fr.
105 à 120 cm. larg. dep.	
Traversin crin Alger fin	6 fr.
85 à 100 cm. larg.	
Traversin crin Alger fin	7 fr. 50
105 à 120 cm. larg.	

Travail soigné et marchandise de 1<sup>re</sup> qualité  
Se recommande : 12043  
P. Morel, tapissier, Cottens (Frib.)

**Vente juridique**  
(2<sup>ème</sup> enchères)  
L'office des poursuites de la Sarine vendra, le vendredi 24 avril, à 14 h., au domicile de Louis Hayoz, commerce de bois, à Péliaux : 1 char à ressorts, 1 forge portative, 1 enclume, 1 perceuse, 1 petit char, etc. 12072

**A LOUER**  
grand magasin, situé à la Grand'Rue, 47. S'adresser à ladite maison, au 2<sup>e</sup> ét.

**Vente juridique**  
(1<sup>ère</sup> enchères)  
L'office des poursuites de la Sarine vendra, à son bureau, le vendredi 24 avril, à 10 h. 3/4 : une prétention litigieuse de Fr. 2500.—. 12070

Garage demande  
**un bon apprenti**  
Sérieux, honnête, et robuste. 12066 F  
S'adresser : Garage Nouveau, Route Neuve.

**Baisse**  
sur les  
**Disques de gramophone**  
Au lieu de Fr. 5.50 **Fr. 4.75**  
Au lieu de Fr. 7.50 **Fr. 6.75**  
M<sup>me</sup> Mollard, Gramo-Music, 19, rue de Romont  
J. Schraner, musique & instruments, 72, rue des Epouses  
L. von der Weid, musique & instruments, 29, rue de Lausanne

**SOCIÉTÉS DE FRIBOURG**  
Société de gymnastique des hommes. — Ce soir mercredi, 22 avril, assemblée ordinaire au local, Brasserie viennoise, à 9 h. 1/2, après la leçon. Projet de course, participation à la fête cantonale de Chiètres. Les membres sont invités à y assister nombreux.

**SITUATION STABLE**  
est offerte pour Fribourg, à ménage honnête et actif, connaissant l'allemand et le français, qui serait disposé à vend. dentées alimentaires à la clientèle privée. Salaire hebdomadaire fixe de 70 fr. et commissions spéciales. Moyen de transport nécessaire sera mis à disposition par la suite. Condition : Les intéressés doivent mettre à disposition gratuitement une cave propre et bien aérée avec entrée pratique. Ce poste n'est pas à considérer comme occupation accessoire. Garanties de capacité et de solvabilité ne constituent pas une condition, mais sont préférées. Offres s. chif. 5469 Q, à Publicitas, Bâle.

**Jeune fille**  
15-20 ans, pour aider aux travaux d'un grand ménage. Bons soins et vie de famille; gages selon entente. Entrée immédiate. Offres à Henri Bach, chef-draineur, Petit-Marcel. (Ct. Neuchâtel.) 12012

On demande une **jeune fille**  
15-20 ans, pour aider aux travaux d'un grand ménage. Bons soins et vie de famille; gages selon entente. Entrée immédiate. Offres à Henri Bach, chef-draineur, Petit-Marcel. (Ct. Neuchâtel.) 12012

**ON DEMANDE**  
une **Servante**  
de confiance, aimant l'intérieur et les enfants. Vie de famille. Gages à convenir. 12061  
S'adresser à Henri Monnard, Tatroz.

**A LOUER**  
pour le 25 juillet, à Gambach, à proximité de la gare, pour 1-2 personnes tranquilles, un logement de 3 chambres, cuisine, chamb. de bains, terrasse, chauffage central, jardin. S'adresser par écrit s. P. 40580 F, à Publicitas, Fribourg.

Café-restaurant de la place demande bonne **fillette de cuisine**  
Entrée tout de suite. S'adresser : Café de la Paix, Fribourg. 12060

**MONNAIES et MÉDAILLES**  
Achat -- Vente  
Vente aux enchères  
**Adolph HESS, succ.**  
Lucerne, Weggisgasse 14

**PLAT DU JOUR "LENZBOURG"**  
**Flageolets**  
à la manière d'Hôtel.  
Une boîte flageolets Lenzbourg.  
Mettre dans une casserole un bon morceau de beurre frais, persil et ciboulette hachés, sel et poivre. Ajouter un filet de vinaigre et faire sauter les flageolets. Servir avec un carré ou un gigot de mouton.

**Statues de la Sainte Vierge**  
ivoirées fin, belles expressions  
Immaculée - Lourdes - Vierge-Mère etc.  
Hauteur : 12 cm. 16 cm. 20 cm. 22 cm. 25 cm. 30 cm. 40 cm. 50 cm.  
Prix : 0.90 1.40 2.50 3.— 4.— 5.— 10.— 15.—  
**Aux Librairies Saint-Paul**  
Place Saint-Nicolas, 130 Péroles, 38  
Fribourg

**ON DEMANDE**  
**2 charrons**  
expérimentés. Entrée aussitôt que possible. Pour ouvriers capables, place stable. 76-62  
Louis Philippina, atelier mécanique de charonnage, Guin.

**Maison neuve**  
à vendre ou à louer  
pouvant convenir à mécanicien pour autos, menuisier, ferblantier ou commerce de volailles et d'œufs. Grand atelier de 10 sur 9 m., 3 chambres, cuisine et remise; jardin. Situation avantageuse au bord de la route sur bon passage. Pressant.  
S'adresser sous P 12011 F, à Publicitas, Fribourg.

**A LOUER**  
tout de suite ou pour le juillet, rue du Père Girard, 6, rez-de-chaussée, 3 chambres, cuisine et dép., cour et petit jardin, eau, gaz, élect. S'adresser à P. Gumy, av. Montnach, 12, Mischécord. 12017 F

On demande une bonne **ménagère**  
Entrée à convenir. S'adr. à Mme de Boccard, au Claruz, près Marly. 12018 F

**Ville de Fribourg**  
Mise à Penquête  
Les plans pour la construction d'un atelier et dépôt, à la Route Neuve, sur la parcelle art. 2833a, 2833b et 2834, plan folio 22a, propriété de M. P. Leibzig, fabrique de meubles, sont mis à l'enquête restreinte au secrétariat de l'Edilité. Les intéressés peuvent en prendre connaissance et déposer leurs observations ou oppositions éventuelles jusqu'au lundi 27 avril 1931, à 12 heures. Direction de l'Edilité. 12050

**A louer**  
2 pièces comme bureau au rez-de-chaussée, à la rue de la Préfecture. S'adresser à la Banque Udry et Cie.  
**GROS escargots**  
sont achetés à de bons prix. 12030  
A. Hurni, commerce d'œufs, Villarepos.

**ROYAL SONORE** Téléph. 7.14  
il faut avoir vu  
  
Pour avoir ce qu'est un bon film  
**PARLANTE FRANÇAIS**  
TARIF RÉDUIT

**Heio**  
**Conserves Lenzbourg**  
En toute saison un grand choix d'excellents légumes, grâce aux Conserves Lenzbourg.  
Demandez le petit Prix-Courant à votre fournisseur!

**Emission d'un nouvel Emprunt 4 1/4 % des Forces Motrices Bernoises S. A. 1931**  
de fr. 15.000.000  
destiné à la **CONVERSION** partielle des Emprunts 5 % des Forces Motrices Bernoises S. A. de 1916 de fr. 9.000.000 et de 1917 de Fr. 11.000.000  
dénoncés au remboursement pour le 31 décembre 1931.  
**Modalité du nouvel emprunt : Intérêt 4 1/2 % coupons semestriels** aux 30 avril et 31 octobre. Durée de l'emprunt 15 ans, avec faculté pour les Forces Motrices Bernoises S. A. de dénoncer l'emprunt pour le remboursement après un délai de 12 ans. Titres de fr 1000.— nom. au porteur. Cotation des titres aux Bourses de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich.  
**Prix de conversion 99 1/2 %** plus 0,60 % moitié du timbre fédéral sur les obligations.  
Les demandes de conversion sont acceptées du 22 au 29 avril 1931.  
Une souscription contre espèces n'a pas lieu  
Les groupes de Banques contractants :  
Banque Cantonale de Berne.  
Cartel de Banques Suisses. Union des Banques Cantonales Suisses.  
Syndicat des Banques Bernoises.

**Vente juridique**  
d'un hôtel  
L'Office des poursuites du Lac procédera, lundi le 27 avril 1931, à 2 heures de l'après-midi, sur place, à la vente des immeubles appartenant à Mme Marthe Beck-Plüss, hôtel de la Croix-Blanche, à Courlevon. Estimation de l'Office : Fr. 45.000.—  
12049 Le Préposé.

**Dernière création**  
L'utile joint à l'agréable  
La chemise souple, col mi-raide, double manchette, poignet de recharge.  
Spécialité de la  
**Chemiserie COMTE**  
rue de Lausanne, 46, Fribourg. 39-5

**MOTOSACOCHE**  
Prix de catalogue

Triear	avec caisse	Fr. 2200.—
	sans caisse	» 2050.—
350 cc. Tourisme		» 1590.—
350 cc. Super-Sport		» 1680.—
500 cc. Tourisme		» 1680.—
* 500 cc. Jubilé-Tourisme, avec éclairage Bosch et klaxon		» 2000.—
* 500 cc. Jubilé-Grand-Sport, avec éclairage Bosch et klaxon		» 2180.—
750 cc. Luxe solo, av. éclairage Bosch et klaxon par Magdyno		» 2300.—
Eclairage Bosch-Magdyno et klaxon		» 220.—
Side-car léger pour machines jusqu'à 500 cc.		» 700.—
Side-car luxe, pour machines 750 cc.		» 800.—
* Les machines du Jubilé sont montées avec le nouvel équipement Bosch, avec allumage par batterie.		58-3

Selon les conditions générales de vente  
**Représentants : HENSELER, frères**  
garage du Nord, Fribourg  
ROMONT : Broye, mécanicien. GUIN : Walter, mécanicien.

**CAPITOLE**  
Dès vendredi : 105-27  
**Les lumières de la ville**  
le nouveau film sonore de Charlie Chaplin  
A céder, à Genève, près gare, bon petit commerce

Demandons, pour le canton de Fribourg, **REPRÉSENTANTS** actifs, pour la vente de glacières électriques, nouveau modèle. — Ecrire sous chiffres P 11529 M, à Publicitas, Montreux.

**CAPITOLE**  
Dès vendredi : 105-26  
**Les lumières de la ville**  
le nouveau film sonore de Charlie Chaplin  
A LOUER joli appartement de 3 à 4 chambres et chambre de bains, pourrait aussi servir pour des bureaux, avec les dépendances. 12062  
S'adresser : Rue de Lausanne, 37, III.

**ON DEMANDE**  
une jeune chèvre chamoisée, portante pour fin avril. 40579  
S'adres. : C. Aebscher, Remblais, Belfaux.

**LE PLUS GRAND FILM**  
**100 %**  
PARLANTE CHANTANT FRANÇAIS  
Où passera-t-il ?

Gr. art. camp. 3. Bulle, le 21 avril 1931.  
**Tir d'artillerie**  
Le Groupe d'artillerie de campagne 3 exécutera des tirs au canon :  
Lundi, 27 avril 1931, de 1350 à 1800  
Mardi, 28 avril 1931, de 0700 à 1800.  
Position des Btr. : région Broc-Epagny.  
Zone dangereuse : région comprise : Villarbény-Villarvolard-Fontanoux-Les laviaux.  
Des drapeaux de tir seront placés : près des batteries, à Villarbény, et à l'église de Morlon.  
Mercredi, 29 avril 1931 : de 0630 à 1800.  
éventuellement jeudi, 30 avril, de 0630 à 1800  
Position des batteries : région Charmey-Valsainte.  
Zone dangereuse : Pointe de Ballachaux, Pointe de Breiningard, la Pontachèva, La Chaux du Cerf, la Berra, Bigitoz, Bottays, sur Cressin, Les Communailles.  
Drapeaux de tir : à Valsainte couvent, l'Arsajoux, Les Communailles, Bottays.  
Vendredi, 1er mai : de 0400 à 12400.  
éventuellement : Samedi, 2 mai, de 0400 à 1200.  
Lundi, 4 mai, et { De 0400 à 2400.  
Mardi, 5 mai, {  
Position des batteries : région Bulle-Broc-Gruyères-Estavannens-Enney-Grandvillard.  
Zone dangereuse : rive droite de la Sarine, entre Estavannens dessous et Grandvillard. Entre Grandvillard et Lessoc. Les routes Estavannens-Grandvillard, Grandvillard-Station de Grandvillard, Grandvillard-Lessoc, seront barrées une partie de la journée.  
Lundi, 4 mai 1931, de 1300 à 2400  
Mardi, 5 mai 1931, de 0100 à 1800  
éventuellement : Mercredi, 6 mai 1931, de 0100 à 1800.  
Position des batteries : Entre Charmey et Jaun.  
Zone dangereuse : Altembach, Kleinbrunn, Grossbrunn, Oberboden, Maischüpfen, Unt. Jansegg, Mäderhüttli.  
Il est interdit de toucher aux projectiles non éclatés ou parties de ceux-ci pouvant encore contenir des explosifs.  
Toute personne qui trouverait un de ces projectiles ou parties de ceux-ci non éclatés, est priée de l'annoncer au Commandant du Groupe artillerie campagne 3, à Bulle. 12041  
Le Cdt. Gr. art. camp. 3 : sig. Mamin, Major.

**DISQUES**  
Nouveaux prix  
Fr. 4.75 au lieu de Fr. 5.50  
Fr. 6.75 au lieu de Fr. 7.50  
Quelques titres intéressants pour votre collection :  
Wenn du mal in Hawaii bist (tango) Aida (Verdi)  
Wenn die Füssechen sich heben (valse) Menuet de Boccherini  
After your kiss (fox) Symphonie inachevée (Schubert)  
Faust, opéra complet, en français 24-5  
**Magasin spécial**  
**AU DISQUE D'OR**  
Ch. RIVIER 58, rue de Lausanne

**A vendre**  
5-6000 kg. de foin et regain première qualité. S'adresser à Grouset Julien, Rosé. 40573

**Broyeurs d'os.**  
La valeur nutritive d'un quintal d'os frais est égale à celle de 900 œufs de poule. 47-5 F  
Donc, la farine d'os est de Por. PROSPECTUS GRATIS.  
**E. Wassmer S. A.**  
FRIBOURG.

**CAPITOLE** Tél. 1300  
Jusqu'à jeudi 23 avril, à 20 heures 30  
**Le ROI de PARIS**  
Comédie dramatique 100 % parlée en français.  
**AU COIN PERDU** : film mystérieux sonore  
**Barbenzingue fait de l'aviation** (dessin animé)  
Dès vendredi : 105-29  
« LES LUMIÈRES DE LA VILLE »  
Le retentissant succès de Charlie Chaplin.

**Tapissier**  
On demande un bon ouvrier tapissier. 12052  
S'adres. à la Fabrique de meubles P. Leibzig, Grand-Places, Fribourg.  
**A VENDRE**  
pr cause de départ, belle machine à coudre à pied, état neuf.  
S'adresser sous chiffres P 40576 F, à Publicitas, Fribourg.

**CAPITOLE** Dès vendredi : 105-25  
**Les lumières de la ville**  
le nouveau film sonore de Charlie Chaplin

**A VENDRE**  
belles semences de trèfle  
S'adresser à M. Henri Gendre, Villarsel-s-Marly. A la même adr., œufs à couver de Faverolles, garantis pure race. 12013

**CAPITOLE** Dès vendredi : 105-26  
**Les lumières de la ville**  
le nouveau film sonore de Charlie Chaplin

**Grande nouveauté dans la branche du vélo**  
  
**VÉLOS**  
avec des chambres à air **INCREVABLES**  
Plus de pneus plats ☉ Plus de pneus qui perdent  
Plus de temps perdu  
Donc toujours à l'heure au travail et au rendez-vous d'affaire  
**PRIX DE CES BICYCLETTES :**  
pour dames et messieurs Fr. 130.— 140.— 150.—  
Chromés p' dames et mes. Fr. 160.— 170.—  
Type militaire Fr. 150.— 160.—  
Fabrication suisse — 2 ans de garantie  
Pour le canton de Fribourg, seulement chez 25-9  
**Eichenberger Frères S. A., Cycles Motos**  
Place de la nouvelle gare  
**FRIBOURG**